

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

REUNION DU LUNDI 19 JUIN 2017

Présidence de M. Patrice JOLY

Le lundi 19 juin 2017, à 14 heures, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le Président :

Nous allons commencer cette session.

J'ai le pouvoir d'Anne Vérin pour Daniel Bourgeois.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Trois rapports ont été déposés sur table. Je vous propose que nous puissions l'examiner. Je souhaite savoir s'il n'y a pas d'opposition de votre part. (*Il n'y en a pas*).
Merci.

Nous avons une motion déposée concernant la réforme des ZRR, qui n'est pas sans impact sur le territoire départemental. Elle est déposée par le groupe « Vivre la Nièvre ». Nous avons également une motion présentée par le groupe « La Nièvre s'engage » relative au retard de versement des aides concernant l'agriculture en reconversion biologique. Nous les examinerons en fin de séance.

Je vous propose que nous débutions la séance. Je vais, en préalable, tenir un propos introductif, en revenant sur les élections et le contexte politique qui a été récemment bouleversé par les élections présidentielles et législatives.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

Les élections législatives ont donné au Président de la République une large majorité. J'espère très sincèrement qu'ainsi conforté, il saura mener une politique ambitieuse pour notre pays, équitable pour ses habitants.

Au lendemain de son élection, j'ai souhaité, en tant que Président de cette assemblée et Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, l'interpeller sur la situation préoccupante de nos territoires ruraux, et sur l'impérieuse nécessité d'instaurer, par la loi, une équité de traitement entre territoires urbains et territoires tels que les nôtres.

Nous serons très attentifs, compte tenu du programme du Président, sur le sort qu'il sera fait aux territoires ruraux et aux collectivités locales puisqu'ont été annoncées une baisse des budgets de 10 milliards de nos collectivités locales et une réduction du nombre des fonctionnaires qui ne peuvent être sans incidences sur les services publics.

Je veux ici assurer les Nivernaises et les Nivernais de ma détermination à porter les intérêts de la Nièvre et de la ruralité comme je le fais aujourd'hui sur les dossiers propres à notre territoire ou dans le cadre de l'Association Nationale des Nouvelles Ruralités.

S'agissant des élections législatives dont le second tour a eu lieu hier, je regrette évidemment que des élus - et amis - de grande qualité et de grande compétence, Gaëtan Gorce et Christian Paul n'aient pu convaincre les électeurs de leur renouveler leur confiance.

J'adresse un salut républicain aux deux nouveaux députés de notre département, Mme Perrine Goulet et M. Patrice Perrot. J'ai déjà eu un temps d'échange avec la première sur les sujets que nous aurons à travailler ensemble dans le cadre de nos responsabilités respectives. Je ne doute pas que nous aurons rapidement l'occasion d'évoquer ces sujets avec le second.

Je souhaite à l'un et l'autre pleine réussite dans l'exercice de leurs mandats.

La vague « En marche » a tout emporté sur son passage et mis en difficultés des hommes et femmes qui n'ont jamais démerité et portaient haut et fort les valeurs de la démocratie et de la République, à droite comme à gauche.

Ces élections, malgré le faible nombre de députés frontistes finalement élus à l'assemblée, marquent également une progression continue de l'extrême droite. On a vu d'ailleurs, dans la première circonscription de la Nièvre, une candidate de ce parti arriver au second tour.

Quelle réponse donner à cette inexorable montée des populismes ? C'est bien là tout le sens du travail que nous tous, menons dans cette assemblée ; agir dans l'intérêt des citoyens qui nous ont élus, concevoir des politiques adaptées à ces territoires que nous connaissons bien.

Et aussi, et c'est en cela qu'à mon avis, la politique dite « locale » diffère du « national », être capable de transcender nos différences de sensibilité, de clans politiques, pour travailler, ensemble, à améliorer le quotidien des Nivernais.

Un exemple très concret de ces actions que nous menons ensemble est celui de l'attractivité qui est le sujet essentiel de la session de ce jour.

Une démarche d'attractivité, initiée par le Conseil départemental et pilotée avec Nièvre Tourisme, mais portée par des institutions, associations, entreprises ou citoyens de ce territoire.

De nombreux territoires ont entrepris des démarches d'attractivité. Il faut bien dire que l'enjeu est important : un territoire attractif, c'est un territoire sur lequel les jeunes reviennent s'installer après leurs études, un territoire qui intéresse les créateurs d'entreprise, qui permet aux entreprises de recruter des salariés de haut niveau, qui vient à l'esprit comme destination touristique...

Généralement, le processus est le suivant : la collectivité territoriale, s'adjoignant les services d'une agence de com, réfléchit à un positionnement, s'invente une nouvelle signature, une marque de territoire, et lance un grand plan de communication, sur une période assez courte pour des questions financières.

Dans la Nièvre, nous avons souhaité opérer différemment, en nous associant dès le départ, entre collectivités, entreprises, citoyens, pour faire ensemble. Pour voir comment chacun, à son niveau, dans les responsabilités qui sont les siennes, avec les moyens qui sont les siens, peut contribuer à améliorer l'attractivité de notre département.

C'est la démarche que Vanessa Louis-Sidney vous présentera dans quelques instants et que nous avons souhaité vous restituer aujourd'hui, puisqu'elle a commencé voici un an presque jour pour jour, dans cette salle.

Mais l'attractivité du territoire ne peut être que le seul fruit d'une démarche, aussi intelligente et bien construite soit-elle.

Elle doit être l'affaire de tous. En ce qui concerne notre collectivité, ce travail sur l'attractivité passe aussi nécessairement par les différentes politiques que nous imaginons et mettons en œuvre.

Et pour l'ensemble des Nivernais, l'attractivité passe par un changement de regard sur ce que nous sommes.

Oui, il reste des marges de progression, et il nous faut continuer à moderniser, aménager, équiper la Nièvre. Mais, si notre territoire n'est pas parfait, il dispose néanmoins de sérieux atouts pour séduire touristes, entrepreneurs ou habitants. Des atouts qui deviennent rares et donc précieux à l'heure où la métropolisation s'accroît. De l'espace, de l'eau sous toutes ses formes, une nature toujours présente, du lien social ... Tout cela donne une qualité de vie dont on ne perçoit parfois l'existence que lorsqu'on est loin de la Nièvre.

Alors que nous sommes attachés à nos différents territoires de vie, la Loire pour les uns, le canal du Nivernais ou le Morvan pour d'autres, nous exprimons souvent comme un complexe d'infériorité vis-à-vis des départements, régions alentours.

C'est bien là ce sur quoi nous devons tous agir. Chacun d'entre nous peut, et doit se sentir fier d'être Nivernais et devenir l'ambassadeur de la Nièvre.

Et comment ne pas être fiers de la Nièvre !

Terre d'activités reconnues pour ses spécialités agricoles, forestières, industrielles, touristiques..., terre de performances et d'innovation, la Nièvre c'est aussi le savoir bien-vivre et un cadre de vie reposant sur un patrimoine remarquable, de La Charité sur Loire à Bibracte, en passant par Nevers... et un environnement exceptionnel s'étendant d'un Val de Loire reconnu comme unique, dernier fleuve sauvage d'Europe, un Morvan, Parc naturel régional, et un Nivernais central dont le canal est, semble-t-il, l'un des deux plus beaux de France... Que dire en plus de Magny-Cours, de la Puisaye, ou encore de Château-Chinon, Clamecy, Cosne ou de Decize, connus pour leurs activités ou leurs personnages illustres...

Autant d'atouts qui vont désormais s'inscrire dans des actions dont la mise en œuvre sera facilitée par une conception partagée.

Nous avons tout lieu d'être fiers de notre département. C'est là la clef d'une réelle attractivité.

Mais l'attractivité, et c'est le rôle des élus, passe aussi par l'ensemble des actions que nous menons. Et cette session sera également l'occasion de renouveler certains dispositifs qui, dans divers domaines, contribuent à renforcer l'attractivité de la Nièvre.

Je pense notamment au rapport qui concerne nos interventions en faveur des agriculteurs, ou celui sur la plate-forme d'approvisionnement en viande bovine pour la restauration collective. Nous ne renonçons pas, dans le respect de la Loi NOTRe et en complémentarité avec les politiques régionales, à intervenir pour accompagner nos agriculteurs et valoriser leurs productions.

Les solidarités que le Département est capable d'exprimer sont facteurs d'attractivité. Lors de cette session nous examinerons le schéma départemental des services aux familles qui constitue un cadre à nos actions en faveur du lien social et de la qualité de vie sur notre territoire.

Nous examinerons également des rapports concernant nos actions en matière d'habitat. C'est là encore un élément essentiel de l'attractivité du territoire et notre priorité politique.

L'attractivité, c'est aussi aménager, sécuriser les espaces de vie des Neversois. C'est l'objet de la convention de financement des travaux de fiabilisation des digues domaniales du Val de Nevers/Challuy/Sermoise avec une participation financière qui s'élève à 1 250 000 euros. Un investissement intégré au CPER et au Contrat entre Nevers Agglomération et le Conseil départemental.

L'attractivité ce sont les entreprises qui réussissent, les habitants qui s'engagent, les sportifs qui performant. À cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de la montée en pro D 2 de l'USON et de celle du Club de Basket de La Charité parachevée par le titre de champion de France.

J'ajoute que les 1^{er} et 2 novembre prochains nous accueillerons le premier Grand Prix de France historique ; nouvelle occasion de rappeler l'histoire de la Nièvre et surtout son avenir dans le domaine des sports automobiles dans le cadre d'un circuit rénové au standard international et qui continuera ainsi d'être la figure de proue d'un site industriel, de recherche et d'innovation dont l'activité continue de se développer à travers de nouvelles implantations dont témoigne l'ouverture cette semaine d'une station-service.

L'attractivité cela passe par les belles rencontres et aventures humaines que l'on peut faire dans la Nièvre ainsi que les valeurs humanistes que l'on porte et que l'on partage.

À cet égard, j'aimerais revenir sur le moment très émouvant que nous avons vécu ce matin. Nous recevions, en présence du maire de Saint-Parize, André Garcia, Lucy Devries, une très jeune vieille dame, venue des États-Unis pour nous remettre ce drapeau américain, qui flottait sur le Capitole.

Lucy Devries Duffy est la fille d'un soldat américain basé au camp de Saint-Parize-le-Châtel durant la Première Guerre mondiale. Touchée par le récit de sa mère, sur ses années passées dans la Nièvre, elle a écrit et publié des livres sur la vie quotidienne à Saint-Parize.

Nous lui avons remis la médaille départementale. Ce moment était un beau symbole de ces liens qu'ont toujours entretenus les Américains et la France, dès lors qu'il s'agit de la paix et de la liberté. Si Lucy n'est pas française, elle est aujourd'hui Nivernaise...

Avant de terminer, je veux le redire : améliorer l'attractivité du territoire passe par de nombreuses actions, dans des domaines très divers. Ce ne peut être la responsabilité d'un seul, c'est bien l'affaire de tous.

Je vous remercie de votre attention.

(En présentant le drapeau américain offert par Lycie Devries). Nous aurons donc l'occasion de présenter dans le hall ce beau symbole des États-Unis, qui flottait sur le Capitole. C'est un signe de reconnaissance, un geste vraiment très émouvant, et qui nous honore. C'est ce que j'ai dit à cette dame ce matin.

L'histoire de cette jeune fille est extraordinaire. Après bien des années passées à Moiry, elle rencontre un soldat américain, qui la demande en mariage. Mais la rencontre est trop récente ; elle n'y répond pas favorablement. Après deux ou trois années d'échanges de correspondance, il revient la chercher, et il se marie avec elle. C'est une belle aventure humaine, une belle histoire d'amour.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. le Président :

S'agissant de notre amour partagé, je n'en ai aucun doute, de la Nièvre, nous allons pouvoir commencer cette session, en évoquant les questions d'attractivité. Mais si vous souhaitez peut-être les uns et les autres avoir un propos préalable, je vous donne bien volontiers la parole. J'ai une demande de Michel Veneau. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau :

Monsieur le Président, chers collègues. Vous avez parlé de résultats sportifs. Je vous ferais remarquer qu'à Cosne-sur-Loire, l'équipe de basket monte aussi d'une division, en national. Nous avons un jeune Cosnois qui est professionnel aux États-Unis. Le fils de notre entraîneur président joue aux États-Unis depuis deux ans, et il est professionnel, et il a vingt ans. Ceci pour ce qui concerne l'attractivité. Nous en parlerons tout à l'heure, après l'intervention de notre collègue.

À Cosne, cela ne se passe pas mal non plus. Même au niveau du sport, vous le voyez. Sidy N'Dir a formé l'équipe de Cosne, comme entraîneur. Il a joué au niveau national pendant des années, et ensuite il est devenu entraîneur. Il a formé beaucoup de jeunes du club. Nous avons à peu près deux renforts extérieurs, et les jeunes ont presque tous été formés à Cosne. C'est un exemple que l'on peut, je pense, avoir en mémoire. C'est quand même exemplaire. Nous les encourageons. Nous avons trouvé des sponsors. Nous avons un contrat d'objectifs depuis quinze ans, depuis que nous sommes au niveau national. Nous allons continuer à les aider, bien sûr, pour qu'ils puissent s'épanouir dans leur sport de prédilection.

M. le Président :

Merci pour ces compléments.

La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret :

Chers collègues, vous avez reçu une invitation pour le dimanche 25 juin, à 11 heures à Saint-Parize-le-Chatel, où nous inaugurerons le Mémorial de la présence américaine dans la Nièvre 1917-1919. Si tout le monde connaît le rôle des Américains joué dans la Seconde Guerre mondiale et le débarquement et la libération de la France, qui ont été des combats très difficiles, tout le monde a oublié le rôle qu'ils ont joué à la fin de la guerre de 1914-1918. Ils ont déclaré la guerre aux Allemands en avril 1917, et ils ont commencé à débarquer en France en juin et juillet. C'était un débarquement que l'on appelle « oublié »,

parce qu'il était facile : la France était libre, à part la zone de front, à l'est. Ils ont pu effectivement débarquer leur logistique très importante comme ils le voulaient sur les ports de l'Atlantique.

Pourquoi un Mémorial de cette présence dans la Nièvre, un mémorial départemental sur un bâtiment et un terrain acheté par le Conseil départemental ?

Cette présence américaine, qui est totalement oubliée, est une présence colossale sur notre département. La Nièvre était à 400 km du front, c'est-à-dire pas trop près, pas trop loin. Elle a été choisie par eux parce que surtout elle était sur une ligne de chemin de fer très importante entre Saint-Nazaire, port principal où ils débarquaient, et le front. Cette ligne qui passait par Nevers les intéressait donc. La Nièvre était un département rural sur lequel ils pouvaient installer des équipements, parce qu'il y avait des zones agricoles qui leur permettaient de le faire. Entre 1917 et 1918, ils vont s'installer dans au moins une vingtaine de communes de la Nièvre. Ils vont installer des équipements extrêmement différents, de tous ordres : du matériel à Verneuil, où ils construisent les véhicules Ford. Un hôpital équin à Sougy. Un commandement et du ravitaillement, et des casernes à Nevers. Et puis, deux grands hôpitaux militaires américains à Mesves-Bulcy, au nord, et à Saint-Parize-le-Chatel.

Pendant cette période, on estime qu'au moins 100 000 Américains ont vécu dans la Nièvre, qui comptait 300 000 habitants. C'était une présence colossale. En particulier sur ces deux grands hôpitaux. Qui ont à peu près 40 000 personnes qui vivent dessus, 300 hectares d'occupés. Donc, énormément de monde, énormément d'activité pendant deux ans dans la Nièvre. Par contre, du côté « mémoire » : rien ! Sur le sol : rien ! Sauf un petit château d'eau, qui a échappé aux destructions. Quand ils sont partis, ils ont évidemment détruit. Ils occupaient des champs qu'ils louaient. Tout a été détruit. Sauf ce château d'eau, qui est resté en place. Nous avons donc estimé que c'était le lieu où nous devons faire ce Mémorial de la présence américaine dans la Nièvre.

C'est pour cela que nous l'avons racheté, et que nous avons aménagé l'esplanade, et que nous ferons cette cérémonie en présence des familles américaines qui vont venir. Pourquoi ? D'abord pour rappeler cette présence, sans laquelle la guerre aurait duré encore plusieurs années, je pense. Tout le monde était bloqué. Les deux belligérants étaient pratiquement de force égale. Sans l'apport de ces Américains, cela aurait été très difficile d'y arriver. Donc, ils ont abrégé cette guerre par leur sacrifice. Sacrifice qui a entraîné quelque chose d'oublié aussi : il y a eu au moins 1 200 Américains décédés dans ces hôpitaux américains de la Nièvre. C'est un nombre assez considérable. Ils ont d'abord été enterrés sur place, avant d'être rapatriés aux États-Unis, sauf un, qui est resté dans le cimetière de Nevers. Ce mémorial, c'est à la fois le souvenir de cette aide importante, de cette présence, et de ces morts américains sur notre territoire.

Comme le Président le disait, il y a aussi de belles histoires avec ces familles qui sont restées très attachées aux lieux où leurs ancêtres étaient venus. Il y a évidemment Lucy, que nous avons reçue ce matin. Qui est, comme elle le dit, le résultat entre la rencontre d'un infirmier américain à Saint-Parize et d'une jeune fille française de Moiry, qui en plus était de l'Assistance publique. C'était aussi un symbole de l'époque. Elle a gardé cet attachement au département. La commune, l'an dernier, l'a faite citoyenne d'honneur de Saint-Parize. Elle dit maintenant : « C'est mon village. » Le Président lui a dit : « Mais la Nièvre est votre département. »

Je vous signale qu'elle a publié les souvenirs de sa mère, dans un livre, qui est tout à fait passionnant. Cette jeune fille, qui était de l'assistance publique et qui vivait au début du 20^e siècle à Moiry était une jeune fille très intelligente, et quand elle s'est retrouvée aux États-Unis, elle a raconté ce qu'elle avait vécu comme enfant de l'Assistance. De mauvais moments, et puis de bons aussi, et ce témoignage est tout à fait de premier ordre.

Voilà ce qui va se passer cette semaine. Il y aura aussi à Mesves-Bulcy l'inauguration d'une stèle. Il y a une exposition à Marzy. D'autres communes ont fait quelque chose, mais nous, sur le plan départemental, nous avons ce lieu où cette présence pourra être commémorée définitivement. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président : Très bien. Merci.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE RELATIVE À L'ATTRACTIVITÉ DE LA NIÈVRE

M. le Président : Je vais donner maintenant la parole à Vanessa Louis-Sidney, qui va nous présenter un point d'étape par rapport au travail mené depuis maintenant presque un an.

Mme Louis-Sidney : Exactement. Du moins, une introduction. Puisque je suis accompagnée de toute l'équipe qui travaille sur le sujet, depuis bientôt un an, comme vous le rappeliez, Monsieur le Président.

«Un an ! Vous allez me dire : « Depuis un an, pas de logo, pas de slogan ! Du coup, que faites-vous ? » En gros.

Effectivement, on pourrait se poser la question. Sauf que, lorsque le Président m'a donné délégation pour conduire cette démarche, nous nous sommes bien entendus sur le fait qu'il ne s'agissait pas de confier à une agence de communication le soin de faire la promotion de qui nous sommes, et de ce que nous avons à offrir. Avant tout, il appartenait bien aux Nivernais eux-mêmes de s'entendre sur cette

question fondamentale de notre identité, et de comment nous voulions la véhiculer à l'extérieur.

Évidemment, c'est une démarche qui est sur le temps long, qui nécessite énormément d'allers et retours entre l'ensemble des parties prenantes. Du coup, effectivement, on pourrait faire l'analogie avec la construction d'une maison.

En premier lieu, avant de construire sa maison, on pense d'abord aux besoins des occupants : combien de chambres a-t-on besoin ? A-t-on besoin d'une salle de bains ? En général, oui. Mais peut-être deux ? Et puis on dessine le plan, on commence à construire des murs. On n'oublie pas de laisser des portes et des fenêtres, pour pas que tout cela soit complètement fermé. Tout cela s'appelle le positionnement. Puis on commence à se préoccuper ensuite de la couleur des papiers peints, mais ce n'est vraiment pas ce qui est le plus important au premier abord.

Effectivement, je dirais que nous sommes là vraiment dans une démarche stratégique, et non pas dans une démarche de marketing opérationnel, ou de « plan de com », comme on peut en voir beaucoup, où l'on s'appuierait sur des « coups de com ». En général, ces « coups de com » ont plus tendance à servir les personnes ou les hommes et les femmes qui les portent plutôt que le territoire lui-même. Vraiment, depuis le départ, le Département a bien dit qu'il lançait la démarche, qu'il s'associait avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient privés, associatifs, des élus du territoire, les Nivernais eux-mêmes ; que tous marcheraient ensemble pour construire cette démarche.

Nous souhaitons vraiment que cette démarche continue à être robuste, et qu'elle soit vraiment en adéquation avec les grands enjeux de concurrence territoriale que nous avons.

Si je devais faire une autre analogie, je dirais que nous allons plutôt privilégier la maison en briques de Naf-Naf, plutôt que celles en bois et en paille de Nif-Nif et de Nouf-Nouf. Cela ne va pas être très facile pour faire la transition avec le propos de Jean Pinard, qui va nous raconter l'histoire de cette démarche depuis le 7 juillet dernier. C'est vraiment ce que je voulais vous dire. Ce n'est pas très grave de prendre un peu de temps, pour essayer de combler tous les trous que l'on peut avoir dans la raquette, pour bien entendre un peu le sens des besoins des territoires, de comment le territoire est perçu.

Avec le diagnostic que nous avons effectué, qui a vraiment associé nos concitoyens – notamment avec l'aide du *Journal du Centre*, qui nous a accompagnés pour toucher un maximum de public, mais également les chambres consulaires, la Fédération française du Bâtiment, toutes les organisations qui s'occupent de fédérer les actions des différentes filières –, je crois qu'aujourd'hui nous avons une vision de ce que pensent les Nivernais d'eux-mêmes. Nous savons bien que nous avons une capacité à nous auto-dénigrer, mais cela nous permet quand même de déterminer quels sont nos points forts, quels

sont également les points sur lesquels il va falloir s'appuyer pour essayer de démontrer que *non*, notre territoire n'est pas un territoire sans avenir. Bien sûr qu'il a un avenir ! Bien sûr qu'il y a des forces vives qui sont là pour le faire vivre !

Bien sûr qu'il y a des gens qui ont dû partir du territoire pour des raisons diverses, pour aller faire leurs études, qui ont commencé leur carrière, etc. Mais ce n'est pas une fatalité. Il y en a beaucoup qui reviennent. Je donnerais l'exemple du prochain comité de pilotage qui aura lieu le 30 juin, où l'ensemble des membres devra discuter des éléments de positionnement que nous avons commencé à dessiner et qui vont vous être présentés maintenant. Ce comité de pilotage aura lieu dans le Domaine du Grand Bois, dont vous savez sans doute qu'il a été repris récemment par Arnaud Leclerc. C'est un enfant du pays. Il est parti, dès ses 18 ans, je crois, à Paris, où il a fait une très belle carrière dans l'immobilier. Il avait toujours dit qu'il rendrait à son territoire ce que le territoire lui avait donné. C'est ce qu'il fait. Il a investi, beaucoup, en faisant une magnifique réalisation.

Je vous engage vraiment à y aller. J'y étais encore la semaine dernière, en compagnie de journalistes étrangers ; des Chinois, des Russes, des Israéliens, des Hongrois, des Danois. Ils étaient tous absolument enchantés, époustoufflés par la qualité du paysage, par la qualité des équipements, par le niveau de gamme qui était proposé. Je vous engage vraiment à continuer à être fiers du territoire, à nous aider à contribuer vraiment à cette démarche-là. C'est tous ensemble que l'on arrivera à vraiment se démarquer des autres territoires.

Maintenant, sans plus de transition, je passerai la parole à Jean Pinard, qui, je vous le rappelle, est dirigeant du Cabinet Futourism, et qui travaille en lien étroit avec toute l'équipe de Nièvre Tourisme, et de Stéphane Bénédict, son directeur, ainsi qu'avec le service Communication du Département.

Je vous remercie.

M. Pinard :

Bonjour à toutes et à tous. Comme l'a dit Vanessa, je dirige un cabinet qui s'appelle Futourism. Vous avez compris que ce n'est pas une agence en communication. J'accompagne les Départements ou les collectivités à construire leur « maison Naf-Naf », comme l'a dit Vanessa. Plus sérieusement, je me suis occupé pendant cinq ans de l'attractivité de l'Auvergne. J'ai travaillé pour le Conseil régional et le comité régional du tourisme, avec une marque qui s'appelle Auvergne Nouveau Monde, qui a peut-être beaucoup de proximité avec la réalité aujourd'hui de ce département. Depuis cinq ans, je travaille à mon compte dans l'accompagnement des collectivités sur les réflexions de marketing territorial et d'attractivité.

(Projection d'un diaporama).

I- Le marketing territorial

Il est vraiment important, quand on parle d'attractivité territoriale et de marketing territorial, de bien dissocier ce qui relève de l'institution territoriale de ce qui relève du territoire. L'institution, vous êtes l'institution ; mais vous n'êtes pas la totalité du territoire, parce qu'il y a des habitants, parce qu'il y a des entreprises, parce qu'il y a des touristes, parce qu'il y a des étudiants ; et l'ensemble de ces gens-là font le territoire.

Ce que l'on appelle le marketing territorial, c'est toutes les techniques qui vont permettre de construire et de développer l'attractivité d'un territoire – en l'occurrence, la Nièvre aujourd'hui –, et finalement les techniques sont les mêmes que celles que l'on utilise dans le marketing global. C'est une réflexion assez nouvelle de la part des collectivités. Elles ont compris qu'elles étaient en concurrence les unes par rapport aux autres, et qu'elles avaient intérêt, selon les réflexions liées à l'attractivité, à se doter de techniques qui allaient permettre de les rendre plus attractives.

L'attractivité, c'est donc la capacité d'un territoire à rayonner, à promouvoir son offre, à attirer sur place, de manière ponctuelle (touristes...) ou plus permanente à la fois des personnes et des capitaux. C'est rayonner en termes de notoriété et d'image. C'est promouvoir à la fois les entreprises – par rapport à l'intérêt que peuvent avoir des entreprises sur cette démarche –, et c'est attirer des personnes. Je pense que, sur un département comme le vôtre, qui a une démographie négative, le sujet a beaucoup d'intérêt.

Le défi majeur aujourd'hui pour les collectivités qui vont piloter ce type de démarches, c'est de faire de l'appartenance au territoire le véritable avantage compétitif.

Je ne sais pas si vous avez lu récemment les difficultés qu'a connues la ville de Détroit, aux États-Unis, la ville de General Motors, qui est quasiment tombée en banqueroute. Aujourd'hui, Détroit est une ville de plus en plus dynamique, et de plus en plus attractive, parce que les habitants ont pris en main leur destin, et parce que les habitants ont considéré et ont compris qu'il fallait se faire une idée de Détroit autrement qu'à travers les difficultés du chômage, de la fermeture de l'usine Ford et des différentes difficultés que peut avoir cette ville. Et c'est une ville qui renaît en particulier d'ailleurs grâce à sa dynamique culturelle.

La question est de savoir comment on crée de la valeur, à la fois pour les habitants, à la fois pour les salariés, et à la fois pour les entreprises.

L'avantage compétitif, c'est comment on fait du territoire un territoire que l'on aime, comment on le rend désirable ; donc, attractif, pour d'autres populations.

La puissance du territoire, dans les années à venir, et dès maintenant, va beaucoup plus se mesurer à la force des liens qu'il va falloir créer avec ses habitants, ses entreprises, ses associations et à sa capacité à

favoriser l'innovation, et à amener son offre, quel que soit ce type d'offre, vers un niveau d'excellence.

Quel est l'intérêt d'une stratégie de marque pour les territoires ?

Aujourd'hui une réflexion de marque, ce n'est pas une nouvelle forme de communication. Ce n'est ni un slogan, ni un logo, ce n'est ni le changement de nom du département ; c'est un outil d'expression et de stratégie de territoire globale.

J'aime l'idée que la marque, finalement, ce n'est qu'un moyen. La finalité, c'est comment on crée une culture identitaire collective. Et en l'occurrence, pour la Nièvre, comment on est capable de dire que l'identité culturelle de la Nièvre, c'est cela, et la partager avec un certain nombre de gens qui vont se reconnaître à travers cette identité.

L'autre formule qui serait peut-être plus simple à retenir, c'est : la marque sert à transformer la catégorie d'un produit. Antoine Riboud disait qu'il ne faisait pas des yaourts, mais qu'il faisait des Danone, et que, dès lors qu'il mettait une étiquette Danone, il changeait la catégorie du produit. J'ai choisi deux images, celle d'un paysage, et celle d'une manifestation culturelle. Celle d'une Nièvre un peu trop paisible, un peu endormie, et peut-être même trop rurale, et une Nièvre qui a des festivals, une Nièvre qui bouge, une Nièvre qui invente une nouvelle forme de culture, et qui se rend plus attractive et en tout cas plus culturelle vis-à-vis de ses habitants.

Pourquoi engageons-nous cette démarche sur ce territoire ?

La commande, telle que nous l'avons reçue, c'est à la fois fédérer et coordonner les acteurs dans leurs prises de parole. Cela a été dit tout à l'heure ; ce n'est pas seulement l'affaire de la collectivité ou l'affaire des collectivités ou des pouvoirs publics. C'est comment on crée une valeur et comment on est capable de construire une identité d'excellence à travers les différentes réussites de ce territoire. Et puis comment on propose de nouvelles collaborations et de nouvelles gouvernances public-privé, parce qu'à l'arrivée, de plus en plus de Départements ont compris que ce qui allait piloter cette démarche d'attractivité, ce n'est pas seulement la collectivité, c'était des structures publiques et privées. Nous y reviendrons à la fin, à travers l'intervention de Stéphane Bénédict.

L'enjeu par rapport à l'intérêt des entreprises a été très clairement identifié sur le département de la Nièvre, sur le besoin d'accompagnement des entreprises dans leur processus de recrutement, car faire venir des gens travailler dans la Nièvre, ce n'est pas forcément évident, ce n'est pas forcément facile. Je peux facilement vous en parler pour l'Auvergne. Une grande entreprise de l'Auvergne qui s'appelle Michelin éprouve les pires difficultés à faire venir des cadres de haut niveau à Clermont-Ferrand, parce que ces cadres-là, qui sortent de grandes écoles, ont aussi des propositions pour travailler à Berlin, à New York ou à Singapour, et que venir spontanément à Clermont-Ferrand n'est pas forcément chose aisée.

Donc, beaucoup d'entreprises, qui s'engagent auprès des collectivités, et vous en avez beaucoup dans le comité de pilotage, le font parce qu'elles attendent de la collectivité et du territoire une meilleure image, et qu'elles veulent se servir de cette image pour recruter de nouveaux talents. On pourrait aussi parler de la vocation citoyenne des entreprises, qui considèrent qu'après tout, si le territoire va bien, leur entreprise ira bien aussi, parce qu'elles ont beaucoup de clients et beaucoup de partenaires sur le territoire.

Sur le questionnaire envoyé aux entreprises, beaucoup d'artisans ont répondu, et beaucoup d'artisans ont compris que si la Nièvre gagnait des habitants, eux gagnaient des clients *in fine*.

La réalisation d'une stratégie, c'est à la fois connaître ce que nous sommes, et comprendre nos capacités et notre environnement. On fait le bilan de notre attractivité, et on identifie les problèmes clés à résoudre. On définit ce que nous voudrions devenir, et on établit notre positionnement. C'est la démarche que nous avons initiée pendant toute cette réflexion.

J'aime l'idée selon laquelle il ne faut pas se tromper d'objectif. Développer une stratégie de marque ne veut pas dire de « créer une marque », mais « se comporter comme une marque ».

Se comporter comme une marque, c'est faire en sorte que l'ensemble des acteurs de ce département, à commencer par les habitants, considèrent qu'ils sont, comme on le dit en marketing, les ambassadeurs, les *performeurs* de la marque. Quand la marque Toyota vend des voitures hybrides aux chauffeurs de taxi, elle invite les chauffeurs de taxi en week-end pour leur donner toutes les informations sur la qualité des moteurs et les performances de ce moteur. Ils le font dans un seul objectif ; c'est que, quand les chauffeurs de taxi font monter les clients, ils soient en capacité de faire part à leurs clients des performances de la voiture. La notion de performance et de *performer*, c'est de se dire comment un chef d'entreprise, comment un touriste, comment un étudiant, comment un habitant de la Nièvre est capable lui aussi demain d'être performé. Vous verrez que c'est vraiment un point important sur ce territoire, tant il y a un sentiment d'image de marque subie qui ressort de l'ensemble des enquêtes.

II - Retour sur le temps de concertation

Le temps de concertation a démarré à l'automne dernier avec les différents partenaires. À la date de cette session, il est quasiment terminé. Quatre enquêtes en ligne ont été réalisées. Elles ont porté sur des habitants, des entreprises, des touristes, et des élus. Cinq réunions ont été organisées avec les Nivernais sur les différents territoires. Deux réunions avec les élus ont été organisées sur les territoires. Des réunions du comité de pilotage se sont tenues tout au long de l'année.

Nous avons mené des réflexions sur :

- l'identité.

- la notoriété (« on vous connaît », ou « on ne vous connaît pas »).
- l'image de marque (on vous connaît, mais on a un avis sur votre destination, votre territoire »).
- l'accessibilité.

La réflexion a aussi porté sur les trois types d'attractivité :

- attractivité résidentielle.
- attractivité touristique.
- attractivité économique.

Puis on analyse les forces et les faiblesses, et on analyse surtout les enjeux et les problèmes clés à résoudre.

Plus de 2 660 personnes ont répondu à ces enquêtes. Les plus nombreux étaient les touristes et les habitants. Par définition, les élus et les chefs d'entreprise étaient en volume moins nombreux à interroger, donc il y avait un peu moins de réponses, mais 2 660 réponses, cela commence à être significatif pour un département comme le vôtre, et pour prendre en considération les différentes informations qui nous sont données.

La synthèse de ces enquêtes met en évidence les éléments suivants :

➤ Points négatifs à travailler :

- Une image subie comme une fatalité. Le point peut-être le plus important est l'idée que l'image est subie, que finalement ce qui se dit de la Nièvre n'est pas maîtrisé. Ce qui se dit de la Nièvre, et en particulier de manière plutôt négative, est dit par les autres et vous n'avez aucune capacité à maîtriser ce qui est dit par les autres. On va parler des journalistes, mais pas qu'eux. En tout cas, tous ceux qui sont en capacité d'avoir une action d'influence.
- Une perception de déclin partagée par toutes les catégories. La Nièvre est l'un des rares départements en France qui subit un déclin démographique. Elle perd des habitants ; elle est le seul de la grande Région à en perdre. C'est quelque chose de très ancré et très chevillé. Cette perspective de déclin est quelque chose de très fort, et qui ressort très fort dans l'enquête.
- Une image mal maîtrisée faute d'identité assumée. On n'arriverait pas à dire : « La Nièvre, c'est cela. » Cela renvoie au point juste en dessous.
- Une forte opposition entre la Nièvre et le Morvan ; le Morvan, lui, revendiquant une identité plus affirmée que le département de la Nièvre.
- Un vrai complexe de la Nièvre vis-à-vis de la Bourgogne. Avec une vraie question qui se pose de la place de la Nièvre dans la Bourgogne, parce que vous n'avez pas les attributs d'image de cette région.

- Un dynamisme économique non reconnu, alors que vous avez un taux de chômage qui est inférieur à la moyenne nationale. Et en particulier de la part des entreprises.

- Un sentiment d'enclavement à géométrie variable, parce que vous n'êtes pas si mal connectés à Paris. Moi qui habite plus bas, je mets 1 h 30 min de plus, et j'aurais tendance à penser que ce n'est pas si mal que quand on est à moins de deux heures de Paris en train. J'aurais plutôt tendance à dire que le sentiment d'enclavement est quelque chose qui pourrait être un peu exagéré ; et généré par rapport à la distance à la capitale régionale, ce qui a toujours été quelque chose d'un peu compliqué, car aller à Dijon, ce n'est pas forcément facile.

Il y a beaucoup de signaux faibles. Il n'y a pas d'image. Face à cela existe un vrai besoin de construire une identité propre.

➤ Les points positifs sur lesquels on peut s'appuyer :

- Un vrai sentiment d'attachement à la Nièvre.
- Une vraie volonté des entreprises à s'engager dans la démarche.
- Une volonté des élus qui ont été interrogés d'initier une stratégie collective, publique et privée.
- Une qualité de vie perçue et reconnue comme finalement l'attribut positif qu'il faudrait mettre en avant.
- La contribution du tourisme dans la construction de l'image de la Nièvre et comme secteur d'avenir.
- De nouveaux habitants satisfaits de leur nouvelle vie dans la Nièvre et prêts à recommander celle-ci. Ils ont une vision beaucoup plus satisfaisante et beaucoup plus positive sur le département.
- Une perception très positive de la part des touristes.

La démarche de réflexion nous amène à voir quels peuvent être les piliers de l'attractivité :

. La question de l'identité renvoie à l'enjeu de positionnement. Finalement, vous êtes au milieu. C'est toujours difficile de dire ce que l'on est quand on est au milieu. Il faudra alors voir comment on va assumer ses singularités et ses spécificités au sein de la Bourgogne.

. L'attractivité est indissociable de l'attachement à la Nièvre ; il y a un vrai sentiment d'attachement, et donc il faut profiter de ce sentiment d'attachement.

. La Nièvre dispose de deux autres piliers pour construire le dynamisme et l'attractivité du territoire, ce sont deux filières : l'agroalimentaire et le tourisme.

L'image subie serait la caution pour lancer cette réflexion, et pour redonner de la fierté aux Nivernais.

La qualité de vie peut être valorisée comme marque de fabrique d'un département assez proche de Paris. Vous le verrez tout à l'heure, par rapport à un travail de *benchmark*.

Le point-clé est donc celui du positionnement : « à quoi rattache-t-on la Nièvre ? » C'est difficile, parce que les gens vous disent : « Vous n'avez pas de culture nivernaise ». Et à la fois « vous êtes un peu Bourguignons, vous êtes un peu Val de Loire, etc. ». Est-ce que, finalement, la solution, ce ne serait pas de rattacher l'image de marque de la Nièvre à elle-même ? À condition d'être en capacité de définir ce qu'est la Nièvre.

L'identité est à affirmer. L'objectif, c'est de maîtriser l'image.

La fierté est à conquérir. Il y a trop de sentiment négatif exprimé par rapport à ce qu'est la Nièvre.

Comme indiqué précédemment, cinq réunions publiques ont été organisées (à Decize, à Corbigny, à La Charité, à Montsauche et à Saint-Honoré). L'enjeu était de faire parler les gens qui étaient invités : les Nivernais, les chefs d'entreprise, les responsables des offices de tourisme. De les faire parler et de se projeter dans le récit de la Nièvre, pour commencer à dessiner une représentation à la fois collective et identitaire du territoire afin de nourrir la réflexion sur le positionnement.

Sur la manière dont les Nivernais se représentent la Nièvre, on peut relever cinq enseignements majeurs :

1. La représentation de la Nièvre est homogène pour tous les participants, quels que soient les âges, les métiers et les lieux de vie. Il y aura une petite spécificité dans le Morvan, mais elle est assez faible. On trouve les mêmes représentations clés :

. Le temps de bien vivre. Le temps ouvert (« ici, on gagne du temps »).

. Une nature douce et paisible.

. L'omniprésence de l'eau.

. La facilité et la simplicité des relations sociales, qui a été exprimée principalement par les gens qui se sont installés, et qui ont dit : « ici, quand on est arrivé, on a pris soin de nous, on nous a accompagnés, et on s'est fait très vite des amis ».

2. Une quasi-unanimité pour dire qu'il n'y a pas de culture nivernaise. C'est un point un peu difficile. Mais en même temps, quand on creuse un petit peu, tout le monde nous dit : « Oui, mais on a des choses très extraordinaires ». Les Tambours du Bronx, par exemple, ont été souvent cités. Il s'agirait de révéler l'ensemble de ces pépites dont on ne parle jamais, mais qu'on connaît, et dont on aurait envie de parler un peu plus.

3. Une nature aussi apaisante que source d'activités variées. Ici, la nature fait du bien, mais en même temps elle se pratique à travers les différents sports nautiques ou sports de pleine nature que l'on peut faire, du vélo, du canoé kayak, etc.

4. La présence de l'eau, sous toutes ses formes, est un vrai marqueur du territoire. C'est quand même quelque chose d'assez remarquable. À la fois les fleuves, à la fois les lacs, à la fois les canaux, les petites rivières, les torrents. C'est un vrai élément de singularité de ce département.

5. La réalité des relations sociales constitue un autre marqueur, moins attendu, sur lequel se retrouvent bon nombre de participants. Ils ont souligné « la proximité entre les gens, avec mon commerçant », la capacité d'accueil, la vie associative de ce territoire.

III - Premières pistes de positionnement

Que fait-on de tout cela pour dire : « Voilà qui nous sommes » ? Car finalement, l'identité d'un territoire, c'est prendre position. Prendre position, c'est assumer qui on est. Pas forcément de manière consensuelle, parce que, si c'est pour faire la même chose que le Cher, l'Yonne ou la Saône-et-Loire, cela n'aura pas beaucoup d'intérêt, même si vous auriez peut-être intérêt à réfléchir collectivement pour promouvoir et rendre vos territoires plus attractifs, car je pense que vous partagez des valeurs et vous partagez des images.

Pour faire rapide, il faudrait peut-être affirmer par le « et », et pas toujours par le « ou », plutôt que de poser la question si la Nièvre est bourguignonne *ou* ligérienne, ou si elle est Morvandelle *ou* autre chose ? Ne pourrait-on pas remplacer le « ou » par le « et », car vous êtes les deux, et après tout, c'est mieux d'additionner que de choisir entre deux.

Le « cœur de la promesse » renvoie à la notion de temps, qui me semble quelque chose d'assez peu utilisé, même si on voit émerger les *Slow Cities*, inventées en Italie. L'idée, c'est : « On a du temps, on le gagne, et on le gagne pour faire ce que l'on veut, pour créer des liens ». L'idée, c'est de dire : « Ici, on ralentit pour mieux vivre ». Il faut faire attention à cette notion de ralentissement, parce qu'elle pourrait renvoyer à l'image d'un territoire figé. Mais le temps, c'est vraiment la valeur-clé et structurante du 21^e siècle. Le dernier film de Klapisch fait référence au temps qui passe. C'est aussi l'idée que dans la Nièvre, ici le temps est choisi et non subi. Ce n'est pas le temps contraint, le temps contraint des embouteillages, le temps contraint à faire des choses que l'on n'aime pas faire, mais vraiment le temps choisi, parce qu'on habite dans un territoire qui nous permet de choisir ce que l'on veut faire. On insiste sur l'idée que ce n'est pas le temps figé, mais le bon *tempo*. Il y a du rythme dans ce département, et ce n'est pas un territoire figé, c'est un territoire qui est en mouvement, qui avance en s'accordant au *tempo* de chacun.

Et puis ce sont les liens, qui comme le temps, fondent et définissent la Nièvre. Un territoire qui crée de l'attachement. Les liens qui mettent eux aussi la Nièvre en mouvement. Un mouvement affectif, un mouvement associatif. Un mouvement entrepreneurial, un mouvement touristique. Et puis des liens qui aident chacun des citoyens à trouver sa place dans ce département.

Je passe très vite avant de donner la parole à Stéphane sur ce que l'on appelle un *benchmark*.

IV - La Nièvre comparée à 15 départements situés à moins de deux heures de Paris

Nous avons comparé ce qu'est la Nièvre par rapport à une quinzaine de départements, qui se trouvent à moins de deux heures de Paris, que ce soit en région Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Val de Loire, Normandie.

Sur la démographie, la Nièvre est le département le moins peuplé des 16 départements ; le département dont la préfecture a quasiment le moins d'habitants, juste après Laon, dans l'Aisne.

Mais elle est surtout le département qui a la plus forte diminution de population. Donc une démographie négative. Et la plus faible densité de sa population.

Si on prend les facteurs économiques et sociaux, à l'inverse, vous êtes le département dont le loyer mensuel est le plus faible, et où le prix au mètre carré est le plus faible. Donc, de vrais atouts qui vous rendent attractifs.

Vous avez un taux de chômage qui vous situe à la douzième place, assez loin derrière l'Aisne, département de Picarde, qui a subi ces dernières années de vraies difficultés. Vous êtes surtout un département qui a un fort taux de chômage, puisque vous êtes à 27 % sur le taux de chômage des jeunes, donc au-dessus de la moyenne nationale sur ce point-là.

Juste un point sur la présence universitaire. Vous êtes le département qui accueille le moins d'étudiants, juste derrière l'Yonne. Par contre, vous avez une particularité avec beaucoup de lieux d'études, contrairement à d'autres départements où tout est concentré dans une seule ville, puisque vous avez cinq villes. Ce sont des BTS principalement.

Juste sur l'accessibilité, vous êtes quatorzièmes sur la distance-temps et le coût pour aller à la capitale. En train, il y a 14 allers-retours. Vous êtes plutôt bien situés, puisque vous êtes à la neuvième place. En tout cas, vous n'êtes pas si loin que cela, par rapport à cette notion d'éloignement.

Pour ce qui concerne la SNCF, vous avez 26 gares en accès direct avec Paris, entre les deux lignes que sont Nevers-Paris et Corbigny-Paris.

En matière de tourisme et de qualité de vie, vous êtes un département dont le PIB Tourisme est important, mais en volume vous êtes plutôt bien placés sur le nombre de résidences secondaires, et assez mal placés sur le nombre d'hébergements marchands.

C'est un des départements dans lequel il pleut le plus, mais c'est le fait du Morvan. Vous avez une montagne, ce que n'ont pas les autres départements. Or, il pleut plus sur les montagnes.

En synthèse, quand on croise l'ensemble des données recueillies, on a les départements plutôt peuplés, avec des chefs-lieux de département importants, une forte présence d'étudiants, une démographie très positive. On a des départements proches de Paris, mais qui ont plutôt en commun d'avoir un taux de chômage très important à la fois sur les jeunes et à la fois en général. On a ensuite les départements plutôt ruraux, dont vous êtes, et qui ont en commun le fait d'avoir assez peu d'habitants, d'avoir des chefs-lieux de moins de 50 000 habitants, de perdre des habitants, d'avoir une densité assez faible, et surtout d'avoir – et c'est le cas de la Nièvre – une part de jeunes très faible dans la population. Vous êtes le département dans lequel les moins de 30 ans sont les moins représentés parmi tous ces départements.

V- Définition des cibles et des axes stratégiques

Reste donc maintenant, et c'est le travail que nous sommes en train de faire avec le comité de pilotage, la mission consistant à définir les axes stratégiques et les cibles :

- . Gagner des habitants – Attirer des familles
- . Attirer des cadres et des nouveaux salariés
- . Attirer des médecins
- . Attirer des repreneurs de commerce
- . Attirer des touristes
- . Attirer des investisseurs
- . Attirer des événements
- . Attirer des créateurs d'entreprises
- . Attirer des retraités.

Vous allez me dire que cela peut être tous ces éléments, mais on ne peut pas faire tout cela ; donc, il faudra choisir les priorités. Au regard de ce que l'on a vu tout de suite, il nous semble quand même que regagner des habitants semble une des priorités pour ce territoire et pour ce département.

Deux axes de réflexion paraissent prioritaires :

- . Axe 1 : Renforcer l'attachement des habitants à la Nièvre en en faire des acteurs, des ambassadeurs de la stratégie d'attractivité. N'oubliez pas qu'une stratégie d'attractivité, ce n'est pas toujours faire venir des

gens de l'extérieur, mais c'est aussi être en capacité de garder les jeunes. C'est une réalité qui a été celle de la stratégie en Auvergne. C'était de dire : comment on fait pour garder nos jeunes. Nous avons eu les mêmes difficultés sur les périmètres des âges.

. Axe 3 : Construire la réputation de la destination. Définir une stratégie d'influence. Ce n'est pas vous, ce n'est pas le Conseil départemental qui va affirmer... Cela ne se décrète pas, l'attractivité. Ce n'est pas s'affirmer dans le métro en disant que c'est ici et seulement ici qu'il faut venir demain ouvrir son entreprise. Comment on fait pour accueillir de nouvelles populations, et de nouveaux actifs sur ce territoire ? Tout à l'heure, le Président a parlé de ZRR ; cela fait partie des éléments intéressants pour accueillir des gens qui veulent quitter la ville et s'installer sur des territoires ruraux, parce que finalement avec le haut débit et avec la capacité de se déplacer rapidement à Paris, c'est peut-être plus intéressant de venir ici que de rester à Paris.

Il y a d'un côté une l'idée de susciter l'attachement à la Nièvre pour garder nos pépites, pour garder nos jeunes. C'est un vrai travail plutôt endogène.

Et puis, de l'autre côté, il y a l'idée d'attirer de nouvelles populations, de nouveaux actifs. Comment va-t-on imaginer un site internet qui va permettre à des retraités, à des cadres parisiens, de dire : « j'ai envie de changer d'air », « de m'installer dans un département plus rural », « de gagner du temps ». Où puis-je trouver de l'information ?

Je laisse à Stéphane Bénédit, qui coordonne le dispositif et le processus le soin de parler de la gouvernance et de l'organisation.

M. Bénédit :

Bonjour. Vous l'avez compris, la démarche entreprise est collective. Elle couvre l'ensemble des différents acteurs du département : élus, chefs d'entreprise, associations, habitants.

Le comité de pilotage est très ouvert, il est informel. Nous avons essayé de couvrir à la fois tous les espaces géographiques de nos territoires, et surtout les différents acteurs qui pouvaient les animer et les représenter. Nous nous retrouverons le 30 juin. Le Président avait souhaité que la première réunion de ce comité de pilotage se fasse dans l'institution, pour impulser et animer, et qu'ensuite les comités de pilotage aient lieu dans le monde de l'entreprise. Nous avons tenu une réunion au Technicentre de Varennes-Vauzelles, à Textilot. Le 30 juin, le comité de pilotage se tiendra au Domaine du Grand Bois, à Gimouille.

Les enjeux de ce comité de pilotage sont très importants. Nous sommes sortis de la phase de diagnostic ; nous avons déterminé les enjeux stratégiques. Maintenant, il faudra déterminer ce que vient de présenter Jean Pinard, les choix prioritaires en matière de cibles. Car on ne pourra pas s'attaquer à toutes les cibles. Nous avons eu déjà, grâce aux questionnaires, un certain nombre d'éléments qui

permettent de prioriser, et qui vont être remis en débat le 30 juin. Il s'agit alors de déterminer un plan d'action, car nous serons prêts, fin septembre, sur un premier plan opérationnel, qui nécessitera une démarche coopérative, avec les différents acteurs. Et qui nécessitera sans doute aussi de l'argent. Mais je tiens aussi à dire qu'une démarche d'attractivité, ce n'est pas que de l'argent. Vous l'avez compris, il y a des initiatives sur les territoires, de la part d'associations, des habitants tout simplement, qui ne coûtent pas forcément beaucoup d'argent, mais de la mobilisation d'acteurs, et qui permettent d'agir aussi sur l'attractivité. On a tendance à l'oublier dans ce genre de démarche stratégique.

La gouvernance est importante, car jusqu'à maintenant, nous avons fonctionné d'une façon informelle, avec les mêmes personnes, mais pour autant rien n'est arrêté sur le portage de ces futurs plans d'action. J'insiste bien : « sur ces futurs plans d'action ».

Pour parler de cette réflexion sur la gouvernance, nous l'avons anticipée dès le départ, dans le cadre des questionnaires, et nous avons posé la question, que cela soit aux élus et aux chefs d'entreprises, sur comment ils se positionneraient par rapport à cette future gouvernance. Globalement, tout le monde est convaincu de la nécessité d'avoir une démarche publique et privée. Que ce soit le questionnement auprès des élus que le questionnement auprès des chefs d'entreprise. Ils sont 87 % des élus et près de 82 % des entreprises qui souhaitent y être associés.

Le deuxième point, qui est très intéressant, c'est : quel serait le moyen le plus efficace pour agir sur l'attractivité ? Et là, pour faire court, on voit tout de suite le positionnement des entreprises, qui disent qu'elles veulent elles aussi participer en matière de communication. C'est-à-dire qu'elles communiquent sur leurs produits, ou leurs services, mais généralement la communication est désolidarisée du territoire d'appartenance. Or, cela, pourtant, même s'il y a beaucoup d'entreprises qui peuvent être délocalisables, un grand nombre d'entreprises aujourd'hui sur notre territoire créent de la richesse, et elles ne sont pas délocalisables. Le 30 juin, nous pourrons avoir un débat autour d'un statut qui pourrait être l'ancrage, le porteur de ces futurs plans d'action. Traditionnellement, après avoir fait un peu de veille sur les collectivités qui engageaient ce genre de travaux, nous savons qu'il peut y avoir le statut d'association qui revient, et le statut de société d'économie mixte, qui est dans le langage des élus le statut qui est le plus connu lorsque l'on veut porter une démarche avec du public et du privé.

Le troisième point, effectivement, qui peut avoir du sens, et de la résonance par rapport à la fois à l'esprit politique de cette démarche et à la fois l'esprit technique de ces futurs plans opérationnels : nous trouvons bon aussi d'engager une réflexion et une analyse par rapport à un statut de SIC, et notamment de coopérative. Le socle et la valeur même de cette démarche qui a été initiée par le Président du

Département, c'est qu'elle soit coopérative. Coopérative dans sa réflexion, dans son diagnostic, et coopérative dans son portage.

Voilà les types de statuts juridiques sur lesquels nous mettrons en débat les avantages et les inconvénients le 30 juin. La première étape opérationnelle est attendue entre le 15 septembre et le 15 octobre 2017. L'idée, c'est d'avoir une planification sur trois ans, puisque ce genre de démarche, vous l'imaginez bien, ne se fait pas seulement à coup d'argent, mais surtout elle se fait dans le temps. Elle doit être durable dans le temps. Elle doit être très collaborative, et elle doit mobiliser au maximum tous les acteurs du territoire, qu'ils soient du domaine public, mais surtout du domaine privé, et bien évidemment les habitants. Merci.

Mme Louis-Sidney :

Nous avons demandé à certains membres du comité de pilotage de nous faire un petit témoignage vidéo pour nous parler de la façon dont ils vivaient cette démarche. Nous avons pu interroger Régis Dumange, qui est avec nous depuis le début, M. Vincent Guichard, Directeur de Bibracte, ainsi que M. Goux, Proviseur de l'ESAAB à Nevers.

À la suite de ces vidéos, nous passerons à la vision plus « institution », et à la contribution de l'institution à cette démarche d'attractivité, en faisant un rapprochement avec le plan d'action tel que nous l'avons construit tous ensemble. À cette occasion, certains de mes collègues vice-présidents viendront vous expliquer la façon dont ces grands objectifs-là se concrétisent dans nos grandes politiques publiques. Je vous rappellerais juste, pendant que nous sommes sur l'image, que notre site internet, *nievre.fr*, a été mis en ligne dernièrement. Vous savez que nous l'avons entièrement repensé pour le rendre un peu plus « 21^e siècle ». L'ergonomie du site a été revue, facilitée, pour faire en sorte que nos concitoyens puissent trouver les informations dont ils ont besoin en quelques clics, sans avoir à se perdre dans un dédale d'une ergonomie d'un autre âge. Il est en ligne aujourd'hui. Je vous invite à le parcourir.

(Projection d'une vidéo, présentant les interventions sur la démarche d'attractivité de M. Vincent Guichard, directeur du centre archéologique européen de Bibracte ; M. Philippe Goux, proviseur du lycée Alain Colas, Nevers ; de Régis Dumange, PDG de Textilot et Président de l'USON)

M. le Président :

La présentation a été tonique et a porté sur l'essentiel. Cela nous donne l'occasion d'échanger après.

Je voulais simplement vous redire que nous avons un certain nombre d'atouts. Le témoignage de Régis Dumange est assez incroyable, mais les autres aussi. La question qui se pose pour nous est la question du doute, et de la représentation que nous nous faisons de notre département. J'aurais pu ajouter, en parlant des atouts, que je connais peu de départements qui, quel que soit l'endroit sur le territoire, sont à

peu près entre deux heures et deux heures et demie du centre de Paris ; que l'on prenne le train à la gare à Nevers ou qu'on la prenne à Montbard, peut-être un peu plus si on le prend au Creusot, mais c'est tout de même assez extraordinaire. Que je parte de Nevers, je suis à n'importe quelle réunion, en partant à 7 heures, et à 9 heures 30 minutes, je suis partout dans Paris. Quand je prends le train à Montbard, c'est la même chose, 2 heures et demie. C'est quand même assez exceptionnel. Nous avons deux autoroutes maintenant. Une est en train de s'achever. Parce qu'il faut penser à celle qui est hors du département, mais qui vraiment rend cette partie Est du département accessible. Nous avons deux lignes ferroviaires qui sont là aussi à proximité, et qui couvrent une grosse partie du département. C'est quand même assez exceptionnel. Et nous avons des noms, des sites de renom, connus nationalement et internationalement. Nous parlions de Bibracte tout à l'heure. Il y a Magny-Cours. C'est une évidence. C'est une réalité.

Qu'est-ce qui fait la différence ? Il est sûrement possible que nous soyons parmi les premiers dans le taux de dénigrement, qui est une approche assez courante des territoires qui sont dans le doute, qui ont tendance à s'autodévaloriser. Quand on discute avec des collègues, quel que soit l'endroit du territoire, et c'est lié à la déprise démographique, il faut qu'on se dise qu'aujourd'hui notre territoire est quand même attractif. Aujourd'hui la partie plus rurale du territoire est attractive. Globalement il y a plus d'arrivées que de départs. Il y a même un regain démographique.

Nous avons un souci, mais qui n'est pas propre au département ; c'est celui aussi de l'Agglomération et de la Ville de Nevers, qui est celui de nos chefs-lieux de département. Mais cela vaut pour les autres départements. Je ne veux surtout pas faire comme d'autres, et stigmatiser. C'est un problème que l'on a en partage en quelque sorte, avec les responsables des agglomérations, départementaux, etc. C'est une réalité. C'est-à-dire « comment on fait en sorte que cette partie du territoire retrouve son attractivité ? ». Cela veut dire repenser à quoi sert un chef-lieu de département sur un territoire rural comme le nôtre, quelles sont ses fonctions, et là-dedans quelles sont les fonctions du centre-ville, qui est un autre sujet.

Mais cela vaut aussi pour nos autres petites villes du département, qui sont indispensables et qui maillent le territoire. Mais on sait que l'accès aux services, l'accès aux commerces, maintenant se fait dans d'autres conditions. Les modalités ont changé. Sans parler effectivement des retraits des administrations diverses, ou entreprises publiques ou de services.

On a une opportunité, parce que je le redis, pour l'avoir dit déjà ici : dans les trente ans qui viennent, il y a une augmentation démographique naturelle de la population qui va être de 10 millions d'habitants. Il y a, si on y ajoute le fait, selon l'INSEE, que 8 millions de Français souhaitent revenir à la campagne, une opportunité. Même si, entre l'envie de revenir et la réalité, il y a une marge. Mais il y a au

minimum ces 8 millions de populations qui vont arriver. Est-ce que l'on continue à concentrer ? Ou fait-on en sorte que l'on utilise les services existants, les réseaux existants, qui peuvent parfaitement supporter des personnes nouvelles sans que cela coûte un euro de plus en finances publiques ? Un élève de plus dans une école, cela ne coûte pas plus. Un abonné supplémentaire au réseau d'eau ou d'assainissement, d'électricité, cela ne coûte rien globalement à la collectivité. C'est aussi une bonne manière de gérer les contraintes des finances publiques à l'échelle nationale. Encore faut-il ne pas penser en ayant uniquement le prisme des concentrations métropolitaines, et c'est là le risque devant lequel nous sommes.

L'attractivité du territoire, c'est le récit qu'ensemble nous voudrions bien faire partager, et porter, parce que nous l'aurons construit. Derrière cela, il y a un certain nombre de politiques qui accompagnent, et que nous menons jusqu'à maintenant, et sur lesquelles nous nous appuyons, et qui relèvent de l'attractivité résidentielle des territoires, c'est-à-dire des conditions de vie. Et puis l'attractivité économique, c'est-à-dire les conditions de réussite sur le plan économique, soit pour s'installer soit pour se développer. Régis Dumange considère que dans la Nièvre les conditions de la réussite, pour ceux qui s'installent, sont complètement réunies. Sans nier les difficultés qu'il peut y avoir aux recrutements ici et là, d'où nos demandes d'avoir un certain nombre d'interventions complémentaires de la part de ceux qui ont des responsabilités sur le territoire.

Parmi les politiques que nous menons, l'idée était de rappeler ce qui, en quelque sorte, accompagne ce travail. Accompagne, ou a même précédé ce travail que nous venons de vous évoquer.

Je vais donner la parole à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Merci. Une politique agricole engagée depuis plusieurs années. Des enjeux nouveaux. Une réorganisation territoriale. Des enjeux sociétaux. Des attentes nouvelles des consommateurs. Des nouveaux habitants qui arrivent aussi avec des manières de consommer autrement. Des enjeux environnementaux. Une agriculture en transition. Des enjeux économiques forts. Il nous faut inventer de nouveaux modèles ; il nous faut accompagner cette agriculture en transition.

Des enjeux économiques forts. Il nous faut inventer de nouveaux modèles. Il nous faut accompagner cette agriculture qui a de vraies forces dans ce département. Une agriculture de qualité, mais qui connaît aussi la crise, qui a aussi besoin d'une image nouvelle. Elle a vraiment des forces, des atouts. Déjà des projets sont engagés, puisque, quand nous avons acquis le Marault, il y a deux ans, c'était déjà cette volonté de porter un vrai projet pour la Nièvre en mettant l'agriculture en avant. Projet qui évidemment va au-delà d'un projet agricole, mais en tous les cas, c'est bien le chapô qu'on doit lui donner.

Nous sommes partis depuis quelque temps aussi sur un projet qui est une déclinaison d'une politique agricole et une volonté d'accompagner et de soutenir la profession, et c'est le projet de restauration collective.

Des projets sont déjà en route. Maintenant, l'organisation est à modifier par rapport à la Région, qui est devenue chef de file, mais il nous faut continuer un travail, avec la Région, avec tous les partenaires, chambre d'agriculture, etc., pour inventer ces modèles nouveaux.

Aujourd'hui, le constat, c'est que, pour cette agriculture, avec ses forces, ses productions, sa qualité, nous n'avons pas encore réussi le franchissement de ce pas, de cette plus-value que nous pourrions apporter. Et c'est bien là-dessus qu'il faut que nous travaillions tous ensemble.

Nos engagements figurent dans ces règlements que nous allons pouvoir valider tous ensemble. Nous avons un règlement qui est valable pour l'année 2017 dans cette convention, que nous avons avec la Région. Nous avons une vraie volonté partagée de continuer pour relocaliser la valeur ajoutée des productions agricoles autour de l'engraissement, des produits de proximité, de la diversification. Comment on fait naître de nouvelles productions. Comment aussi on s'engage toujours pour moderniser les exploitations agricoles, la filière bois. Tout cela pour sécuriser les revenus, permettre le développement, l'installation. Ces projets, ces règlements, nous devons les continuer. Comment on fédère les acteurs nivernais autour de l'alimentation, afin d'engager des projets de développement autour des circuits courts alimentaires de proximité ? Comment on permet l'accès de tous à des produits de qualité issus des productions locales ? Le soutien à l'agriculture bio. À l'agriculture diversifiée. À la transformation.

C'est comme cela que nous travaillons actuellement avec la Région, qui s'est engagée à prendre le relais de toutes les actions qui existent sur chacun des départements, pour qu'il n'y ait pas de place au vide. Elle a prévu 3 M€ à son budget supplémentaire, pour pouvoir vraiment accompagner tous ces acteurs que le Département accompagnait avant.

Tout cela se fait en proximité directe. Nous avons reçu toutes ces associations, ces structures, que nous accompagnions, et qui maintenant vont être en contact la Région. Ce travail se fait vraiment en relais. Nous allons suivre cela de près, pour que cette agriculture nivernaise continue d'être accompagnée à la hauteur que nous donnions.

Dans ce règlement d'intervention Agriculture, qui fait l'objet du premier rapport, nous allons pouvoir conserver, dans le cadre de cette convention avec la Région, la plupart des interventions. Nous verrons dans la nouvelle convention, s'il y en a une, comment nous pourrions poursuivre. En attendant, pour 2017, il n'y a pas de changement,

notamment sur les contrats de projets individuels, les CPI, à savoir l'accompagnement des installations qui sont souvent en dehors des dispositifs des aides de l'État.

Nous pourrions continuer l'aide aux actions de communication et manifestations agricoles, mais par contre nous les actualisons. C'est-à-dire que tout ce qui était manifestations d'envergure départementale, régionale, nationale, nous allons continuer. Et pour des projets de moindre importance, le relais doit être fait avec les EPCI, qui doivent s'organiser aussi. Ce sera notre rôle aussi de les aider à penser les projets nécessaires pour la Nièvre, et qui peuvent être des projets territoriaux.

Nous allons continuer l'aide à la certification des exploitations agrobiologiques, en l'actualisant aussi. L'exemple, c'est le CEDARB. Par contre, il y a des aides que nous allons arrêter, puisque la Région prend le relais, notamment les contrats de projets collectifs, l'aide à la souscription des parts sociales de CUMA, l'aide à l'acquisition de matériel pour les CUMA, et l'aide aux échanges amiables d'immeubles ruraux. Pour cela, la Région prend le relais, et le Département laisse sa place, tout en participant à l'accompagnement, pour ne pas laisser de place au vide.

Ce sera notre rôle aussi de les aider à penser les projets nécessaires pour la Nièvre, et qui peuvent être des projets vraiment territoriaux.

M. le Président :

Comme en radio, l'enregistrement est passé un peu avant le moment où il fallait qu'il passe. Nous étions sur l'économie, sur l'éducation, etc., et nous voulions montrer comment nos actions accompagnent l'attractivité du territoire. Jocelyne Guérin a présenté le rapport sur l'agriculture ; ce qui, en soi, n'était pas complètement hors sujet. C'était une présentation concrète du premier rapport.

Peut-être, si vous en êtes d'accord, un petit temps d'échange sur ce qui vient d'être présenté sur l'attractivité du territoire, avant de se prononcer sur le rapport n°1 sur l'agriculture.

Sur la présentation de la démarche relative à l'attractivité, souhaitez-vous intervenir ?

La parole est à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois :

Monsieur le Président, chers collègues. De tels projets aident à construire. Car l'attractivité dans nos territoires, nous en avons besoin. Il ne suffit pas de travailler tous seuls, au Pays, à l'Agglomération. Nous avons besoin de projets tels que celui-là, pour poursuivre, pour nous donner une ligne de conduite, pour que tout le monde travaille tous ensemble et que nous allions tous dans le même sens, et pour vraiment travailler.

M. le Président :

Les interventions dans la vidéo sont plutôt enthousiasmantes. Avec celle de Régis Dumange, nous avons notre clip publicitaire ; en l'écoutant, nous pouvons attirer des chefs d'entreprise. Les autres aussi sont tout à fait intéressants sur la manière dont ils nous disent qu'il faut que l'on travaille sur les représentations.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

J'étais étonné que l'on passe directement de l'attractivité au règlement agricole.

Je voulais intervenir, parce que j'adhère complètement à ce qui s'est dit – et je félicite les orateurs –, tout ce qui s'est dit tout à l'heure concernant l'attractivité, qui est un élément fondamental pour notre département, justement pour lutter contre cet autodénigrement, et restaurer la fierté entre les Nivernais.

J'ai noté des mots clés comme « faire des Nivernais les acteurs de l'attractivité », « Affirmer notre identité culturelle, notre appartenance au territoire », « créer du lien », « restaurer de la fierté », « vision positive de la Nièvre ». Je redis tout cela parce que je trouve fondamental que le Département s'engage véritablement dans cette action pour améliorer l'attractivité du département. C'est vraiment un enjeu essentiel.

J'interviens parce que je suis porteur, comme administrateur, d'un événement, le spectacle son et lumière « Bernadette », qui a attiré l'année dernière 14 000 personnes, dont 30 % venaient hors du territoire de la Nièvre. Nous présentons à nouveau un spectacle Bernadette cette année, et nous espérons attirer 16 000 personnes. Quand je dis que je souhaite que le Département s'engage dans l'attractivité, la Ville de Nevers, la Communauté d'agglomération s'est engagée, véritablement, à soutenir ce projet, à en comprendre les enjeux. Je regrette le soutien très mesuré, du bout des lèvres, du Département – je n'ai pas peur de le dire – sur ce projet qui manifestement est sous-estimé ici par l'Assemblée.

Lorsque nous avons eu cet objectif, nous étions quelques-uns, quelques fous, quelques bénévoles, qui avons pensé qu'effectivement, en créant un spectacle historique fondé sur la présence à Nevers de Bernadette Soubirons, qui attire des milliers et des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de pèlerins, on pouvait à partir de cela faire un événement historique. Et, effectivement, l'histoire se situe au début dans la Nièvre du 18^e siècle, puis il parle, bien sûr, de l'arrivée de Bernadette dans la Nièvre, mais aussi de tous les événements de cette période, et notamment de la guerre de 1870, etc.

J'ai été véritablement stupéfait de voir l'engouement que cela avait pu créer auprès des Nivernais, avec spontanément un nombre de bénévoles qui se sont présentés pour figurer dans le spectacle, pour aider au spectacle, et puis la notoriété progressive de ce spectacle. On n'atteint pas, bien sûr, le Puy du Fou, loin de là, mais est-ce que l'on

connaîtrait le Puy du Fou s'il n'y avait pas son spectacle ? Nous espérons que nous allons monter en puissance, d'année en année, de façon à faire rayonner la Nièvre hors du département. De façon à attirer des gens dans la Nièvre. À attirer des entreprises dans la Nièvre. C'est cela l'enjeu de ce spectacle.

Donc, je souhaite véritablement qu'au niveau du Département il n'y ait aucune arrière-pensée concernant ce spectacle, et qu'il y ait un engagement fort, déterminé, pour soutenir ce spectacle. Nous avons des problèmes financiers, parce que ce n'est pas un spectacle tout au long de l'année, et lorsque l'on prépare ce type de spectacle – c'est le trésorier qui vous en parle –, on prend des contacts avec des entreprises. Les entreprises disent « OK, mais il faut nous verser des acomptes », et pour faire face aux acomptes, nous avons besoin de trésorerie.

Tout à fait d'accord pour tout faire pour mobiliser, pour motiver les Nivernais, pour leur créer de la fierté, pour participer à ce type de spectacle, mais encore faut-il que les collectivités elles aussi jouent le jeu et s'engagent pleinement sur le spectacle. Merci.

M. le Président : La parole est à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois : Sur le spectacle Bernadette, nous avons eu de grands débats à l'Agglomération de Nevers, où beaucoup de personnes pensent que c'est surtout du cultuel, et non pas de la culture. Nous avons quand même réussi à voter une subvention. Mais il est vrai que, dans les pensées de chacun, le cultuel ne fait pas forcément référence au tourisme ni à la culture. Aujourd'hui, le plus délicat à faire passer, c'est, même si c'est du cultuel, comment le faire passer pour avoir de la subvention ; c'est cela qui est délicat. Parce que dans nos États laïcs, le cultuel n'a peut-être pas lieu d'être financé par des financements publics.

M. le Président : La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : J'ai découvert dans *Nièvre Mag* qu'il y a un agenda sur les événements de juin, de juillet et de septembre, mais qu'il n'y a pas un mot sur le spectacle Bernadette. Je suis consterné.

Pour répondre à ce qui vient d'être dit concernant l'aspect cultuel du spectacle, c'est avant tout un spectacle historique. Il se trouve que le personnage central est religieux – on ne va pas le cacher, bien sûr –, mais on aurait fait un spectacle autour de Jeanne d'Arc, je pense que l'on n'aurait pas eu les mêmes réflexions et les mêmes remarques et pourtant c'était un personnage également, quelque part, religieux, mais qui avait une dimension historique, un peu comme Bernadette

Soubirous. Arrêtons ce discours concernant l'aspect culturel du spectacle.

M. le Président : La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret : Je voudrais répondre à Daniel Rostein. Je ne prévoyais pas d'intervenir là-dessus, mais sur autre chose, que je vous dirai.

Ce discours « vous ne soutenez pas assez ma manifestation », je pourrais l'entendre de nos soixante à soixante-dix partenaires. Chacun trouve que nous ne versons pas assez. Sauf que nous en avons soixante à soixante-dix sur tout le territoire. Et quand on me dit « vous ne faites pas autant que la Ville de Nevers et que l'Agglomération », je réponds « combien ont-elles de festivals » ?

M. Rostein : Cela s'inscrit dans l'attractivité.

M. Balleret : Combien ont-elles de festivals sur l'agglomération et sur Nevers ? Très peu par rapport à l'ensemble du territoire. Donc, cela, c'est un discours que peuvent dire tous les porteurs de projets, parce qu'ils nous demandent 10 000 € et que nous versons 5 000 €, parce que nous ne pouvons qu'en verser 5 000 €, parce que l'enveloppe est globale. Et puis, cela me gêne beaucoup que cela soit vous et votre voisine, qui êtes les seuls chaque année à voter contre un budget Culture pour un motif de fond, et qui est très raisonné : c'est de dire « parce qu'il n'est pas baissé ».

Mme Boirin : C'est une sanction ?

M. Balleret : Ah, si nous le baissions ! Eh bien on va le baisser effectivement, si on veut ! On peut le baisser sur Bernadette, et sur d'autres. ! Alors, comme cela, vous serez contents, on l'aura baissé !

M. Rostein : Ce sont des choix politiques. Ici, on parle d'attractivité.

M. Balleret : Je n'ai pas de choix politiques quand je m'occupe des subventions. Je m'occupe de les répartir équitablement sur le territoire, et sur tous les sujets qui sont d'une grande variété sur la culture.

Sur Bernadette, j'ai beaucoup entendu dire ce que dit Daniel Bourgeois : c'est un spectacle culturel dans un sanctuaire. Malgré ces observations, qui ont été faites par de nombreuses personnes, nous

avons soutenu, par une subvention, qui n'est pas si modeste, et aussi par l'ADT, qui a fait la promotion, une grosse promotion du spectacle.

Donc, ne me dites pas que c'est un choix qui serait fait avec un choix radical et vu comme cela « à la va-vite », sur la base d'*a priori*. Non.

Ce n'est pas à la hauteur que vous souhaitez ; je suis désolé. Encore une fois, c'est le cas à peu près de tous ceux que nous soutenons.

M. le Président :

La parole est à Vanessa Louis-Sidney.

Mme Louis-Sidney :

Cher collègue, je ne voulais, simplement, pas investir le champ de « culturel/pas culturel », « est-ce que l'on doit y aller, est-ce que l'on ne doit pas y aller ». Simplement, je voulais rappeler que l'année dernière, bien consciente de l'enjeu d'attractivité autour de ce spectacle, l'ADT en a fait son événement phare. L'année d'avant, c'était le train de bois. Nous avons accompagné l'association en organisant toute la relation presse, tout le plan d'action communication numérique, où nous avons investi de l'argent, et avec plutôt un grand succès, puisqu'il me semble me souvenir que nous étions autour de 300 000 € ou 400 000 € de valorisation publicitaire sur cet événement.

Pas d'ostratisation cette année, puisque évidemment nous allons relayer toutes les informations utiles sur ce spectacle, sur nos différents supports qui nous permettent de communiquer avec les publics.

Je vous informe également, même si vous pouvez penser qu'il y a eu un oubli dans *Nièvre Mag* – mais je ne crois pas que ce soit un oubli, parce que, lorsque vous regardez les événements, ce sont vraiment des événements un peu plus « institutionnels » qui sont présentés dans cet agenda –, en revanche, vous serez très présents, même en « coup de cœur », c'est dans le *Guide de l'Été*, qui est édité chaque année en lien avec le *Journal du Centre*, à 45 000 exemplaires, présents dans absolument tous les sites qui accueillent des touristes. Là, je peux vous affirmer que le spectacle Bernadette figurera en bonne place.

Du côté attractivité, je peux vous dire que nous nous appuyons évidemment ce spectacle, qui, en effet, accueille beaucoup de public de la Nièvre et d'ailleurs, et que nous continuerons à le faire.

M. Rostein :

Merci.

M. le Président :

Très bien. La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Je voulais dire, en premier point, que mon collègue et moi-même – puisque je suis désignée comme la voisine de M. Rostein – ne sommes pas contre le budget culturel. Nous avons voté contre l’enveloppe qui était attribuée à la culture, considérant que ce n’était pas une compétence obligatoire. Il ne faut pas se tromper.

Quand on demande une subvention pour un spectacle, ce n’est pas aller contre M. Balleret. Nous ne sommes pas contre votre budget de la culture. Nous considérons qu’il est trop élevé par rapport aux compétences obligatoires du Département.

J’ai un peu l’impression que vous nous tenez rigueur de ce vote contre, et que vous souhaitez un petit peu vous venger. Je n’aime pas trop l’expression « puisque vous votez contre, ... ». Il faut prendre un petit peu de hauteur dans tout cela. Le spectacle Bernadette est un spectacle qui attire de nombreuses personnes, et c’est vrai que c’est faire des choix politiques, mais pas seulement politiques. Entre un spectacle qui attire peu de monde et un spectacle qui attire 16 000 personnes, avec des moyens nécessaires très importants, il faut peut-être prendre la mesure de ce que ce spectacle peut apporter à la Nièvre. Ceci dit, c’est plus le domaine de M. Rostein.

En ce qui me concerne, je voulais dire que nous avons eu une longue présentation – qui n’était pas forcément à l’ordre du jour d’ailleurs, mais pourquoi pas –, sur les murs, la maison, les fenêtres, avec un certain nombre d’images, de métaphores, très sympathiques, et nous avons eu ensuite les résultats d’une étude.

Cette étude fait état des points faibles et des points forts de la Nièvre. Les points faibles, comme les points forts, ont été mentionnés par les personnes ayant répondu à l’enquête qui leur a été présentée. Et ce n’est pas faire de la névrose que de dire ce que sont les points faibles, puisque, lorsque l’on établit un constat, faire état des points faibles, c’est aussi permettre d’avancer. C’est un point important que je voulais dire. Il ne faut pas non plus stigmatiser les personnes qui mettent en exergue les points faibles d’une étude ; il faut les prendre en considération, et cela permet d’avancer.

Mais ce qui m’inquiète, sachant que cette étude est très intéressante et qu’elle va permettre d’avancer, c’est qu’elle arrive aujourd’hui. Il vaut mieux tard que jamais. Mais cela fait quand même un certain nombre d’années que ce Département est gouverné par les mêmes personnes, et que l’on arrive aujourd’hui à la question de savoir quelle est la cible que l’on veut atteindre. Et que l’on ne sache toujours pas, des décennies après votre arrivée au Conseil départemental, la stratégie de notre politique en matière de développement touristique. Est-ce que nous voulons des habitants ? Est-ce que nous voulons des touristes ? D’où ? Dans quel domaine ? On s’en est arrêté, en ce qui concerne l’étude, à savoir quelle est la cible. Eh bien, ce n’est pas encore gagné, parce que, si on n’a pas encore identifié la cible, quelles vont être les actions menées, quels sont les murs de cette maison que vous avez

évoquée ? Pour l'instant, on en est encore au constat. Je trouve vraiment que l'on a encore beaucoup de travail.

M. le Président : La parole est à Delphine Fleury.

Mme Fleury : Je voulais simplement revenir sur l'aspect « spectacle Bernadette », sans vouloir polémiquer, mais sur l'aspect culturel, d'autant que je m'en étais ouverte auprès de mon collègue Daniel Rostein. J'ai assisté au spectacle, et on ne peut pas nier le fait que, quand même... Alors, il est de très bonne facture, il n'y a pas de problème. Il est vraiment techniquement, artistiquement, très abouti. L'engagement de tous ces bénévoles, pour faire quelque chose de très bonne qualité. La scénographie : il y a des trouvailles qui sont vraiment très bien. Il n'y a rien à redire. Le premier tableau est effectivement aussi très bien. C'est sur le point de vue historique ; cela replace bien les choses dans leur dimension : les sœurs de la Charité, etc.

Après, sur le deuxième tableau, j'entends, c'est la vie d'une sainte, donc évidemment on ne peut pas occulter le fait de sa foi, etc., et tout le propos admirablement servi par la voix *off* du spectacle, et l'écriture le dit, mais le dit quand même de manière un peu insistante. Et moi, je ne suis pas anticléricale, je ne suis pas antireligieuse, mais le truc c'est qu'en attendant, quand on est responsable, comme nous, des finances et de ce que l'on attribue à des spectacles, voir un spectacle qui, dans la dernière partie, nous met deux fois « Je vous salue, Marie », et puis avec un propos, encore une fois, qui est très insistant sur la nécessité de croire, je me dis que, quand même, il y a un côté presque prosélyte qui peut être là. Cela ne m'a pas heurtée, mais je me suis dite : « Mince, quand même... »

Cela mériterait – je sais qu'il y a eu une petite réécriture, *a priori*, cette année – que ce soit légèrement corrigé, tout en, évidemment, convenant que la foi de Bernadette était profonde, etc. ; il faut quand même qu'on l'évoque effectivement. Mais quand même, c'était un peu « *too much* », je crois, en gros ; pour le dire comme cela. Si cela a été rectifié, tant mieux. D'où le sentiment de l'esprit culturel qu'il pouvait y avoir sur ce spectacle, qui était prégnant par rapport à tout l'aspect historique, sociologique, contextuel, que l'on pouvait avoir, et sachant que le spectacle est quand même de très bonne qualité, il faut le souligner.

M. le Président : La parole est à Vanessa Louis-Sidney.

Mme Louis-Sidney : Je voulais simplement répondre à ma collègue, Mme Boirin. Je regrette un peu la façon dont vous caricaturez la présentation qui a été faite tout à l'heure, qui, manifestement, n'était pas si longue que cela,

mais qui en tout cas avait le mérite de décrire vraiment l'ensemble de la démarche telle qu'on l'entend, telle qu'on la ressent. Vous avez eu également des témoignages d'autres interlocuteurs, dont on ne peut pas penser qu'ils aiment perdre leur temps. Manifestement, ils y trouvent leur compte.

Je regrette un petit peu... J'ai voulu faire un peu de pédagogie en parlant de plans, de maison, de Naf-Naf, de Nouf-Nouf. Manifestement, ce n'est pas encore suffisant. C'est pour cela que vraiment je souhaite vous inviter personnellement à venir participer au prochain comité de pilotage le 30 juin, pour que vraiment vous compreniez exactement le sens de la démarche telle que nous l'envisageons.

Je ne suis pas comptable de ce qui s'est passé depuis quarante ans. Très sincèrement. J'aime simplement mon territoire. J'ai envie qu'on le porte. J'ai envie qu'on en soit effectivement les ambassadeurs, les prescripteurs, tout ce que vous voulez. Et j'en ai un petit peu assez d'entendre que, de toute façon, tout ce que l'on fait, cela ne va pas, et que l'on n'arrivera jamais à s'en sortir, tout cela parce que l'on a eu des gouvernements socialistes ou je ne sais pas quoi... Tout cela, cela ne m'intéresse pas. Je veux simplement travailler pour le développement de mon territoire.

Je vous invite au Domaine du Grand Bois. Cela vous permettra en plus de voir un domaine et les équipements. Je demande à Stéphane Bénédict de vous envoyer une invitation pour que vous soyez présente et que vous puissiez assister à tous nos échanges.

M. le Président :

Très bien. Merci pour ces échanges. Toniques.

Deux choses. Redire, par rapport au spectacle Bernadette, que le soutien, direct ou indirect, du Conseil départemental a été estimé l'année dernière à 20 000 €. Avec notamment la promotion que nous avons faite avec l'Agence de Développement Touristique, et l'accompagnement en termes de communication. Je dis que c'est une aide départementale, puisque 90 %, sinon 95 % du budget de l'ADT, c'est le Conseil départemental. Cela représente 20 000 €, ce qui doit faire partie des manifestations les plus aidées du territoire départemental, au regard de l'enjeu qui a été évoqué. Je n'ai pas le sentiment que l'on soit nécessairement en retrait. Il faut se dire que moi, j'entends aussi, pour cette action-là, mais pour d'autres actions : « Le Département, plutôt que de soutenir des opérations importantes avec des volumes importants – 20 000 €, c'est important au regard de nos aides – pourrait soutenir des actions diverses et multiples qui participent tout autant à l'attraction du département ». J'ai des acteurs culturels, du tourisme, de l'industrie, qui me parlent de cela, en disant « Parfois vous concentrez trop vos aides ». Je suis attentif aussi à cela. Je partage l'idée que tout cela participe à la reconnaissance du territoire départemental, à son identification, mais je vous dis ce que j'entends aussi.

Après, il y a une question de droit, même, au-delà, parce que vous avez parlé de compétences obligatoires, facultatives, et vous savez que moi, j'ai un peu tendance à balayer un peu ces distinctions-là. Il y a les bonnes et les mauvaises dépenses. Il y a celles qui sont utiles, celles que politiquement nous considérons comme utiles, au regard de ce que nous considérons comme étant nos priorités et les enjeux. Il n'empêche que là, au cas particulier, nous avons un cadre légal qui nous interdit de subventionner les opérations politiques, religieuses, etc. Je rejoins ce qu'a dit Delphine Fleury. Dans l'évolution du spectacle, qui a vraiment des qualités sur le fond, techniques, etc., on a à la fin une forme de prosélytisme, qui est une réalité que j'ai ressentie comme telle ; ce qui n'enlève rien à la qualité, visuelle, au niveau du spectacle, et du propos. Néanmoins, juridiquement, cela nous pose une difficulté. C'est la raison pour laquelle pour cette année, nous avons envisagé de trouver un support pour continuer à accompagner, et malgré les règles juridiques, trouver une entrée qui convienne : c'est celle des enjeux d'accessibilité, puisque le spectacle a décidé de faire en sorte d'apporter un certain nombre de réponses à des personnes qui sont handicapées, pour leur permettre de profiter du spectacle, et cela, pour le coup, c'est notre entrée ; de favoriser l'accessibilité, y compris des manifestations.

Vraiment, je sais que l'on pourrait toujours faire plus. Je n'entre pas sur la question du budget global, mais en toute hypothèse, si on avait réduit le budget, cela nous rendrait encore plus difficile une possibilité d'intervenir pour ce spectacle, comme pour d'autres. Et en tout cas nous avons fait le choix, et nous le revendiquons, d'avoir maintenu le budget Culture, ce qui nous permet de reprendre de nouvelles opérations – alors que si on le réduisait, cela serait plus compliqué –, tout en réorientant un certain nombre de crédits auprès d'autres acteurs du tourisme.

Sur la partie Attractivité, que l'on reconnaisse un point, c'est qu'il y a eu ce diagnostic qui a été réalisé sur la vision, l'appréciation de l'attractivité de notre département par les Nivernais eux-mêmes. Il y a des choses dedans qu'honnêtement nous n'aurions pas souhaité que cela soit connu. Nous avons même pensé en début d'année que cela allait être instrumentalisé à l'occasion des élections présidentielles et législatives. J'ai fait le pari que nous étions tous nivernais, et que nous avions la nécessité de disposer des mêmes données pour pouvoir travailler ensemble, quelles que soient nos responsabilités et nos sensibilités politiques, dans l'intérêt du département, auquel, je crois, nous sommes tous attachés. Même si effectivement nos manières d'aborder les sujets divergent, et c'est bien normal, et c'est aussi enrichissant. Je considère que je n'ai pas nécessairement la vérité révélée. On écoute, on entend, on prend, on ne prend pas parfois. Les choix politiques peuvent nous différencier.

Vraiment, reprenez le fait que nous avons eu cette exigence de faire partager l'ensemble de cette étude. Tout cela aussi pour dire – car vous dites que cela a été fait, avec les mêmes équipes, depuis dix, quinze, vingt, trente ans, quarante ou cinquante ans dans ce

département et « on voit ce que cela donne », mais je n'ai pas l'intention de dire « mais qu'est-ce que ce serait si cela avait été les autres ? » ; ce serait peut-être pire. Ce serait peut-être mieux. Je ne sais pas. Mais rien ne nous indique que ce serait nécessairement mieux.

Et sur tous les sujets, et surtout celui-ci, pourquoi le remettre sur l'ouvrage ? Tout simplement, qu'il s'agisse de tourisme, d'agriculture, d'enseignement, chaque période a de nouveaux enjeux, même s'ils relèvent de l'éducation, de l'attractivité, etc. ; la manière de les formuler, la manière surtout d'y répondre est différente selon les époques. Si on était en 1960, le moment où François Mitterrand a pris la responsabilité de ce Département, on évoquerait les questions d'attractivité d'une autre manière. Il est légitime, à chaque fois, de revenir sur des sujets qui paraissent être des évidences. L'enjeu, c'est de les réinterroger, et de mettre en place les politiques en rapport avec l'actualité du sujet.

Merci pour ce débat général. Je ne dirais pas déballage général.

Il est pris acte de la communication aux élus sur le démarche relative à l'attractivité de la Nièvre.

FONCTION 1 : AXE CONSTRUIRE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA NIÈVRE, CRÉATEUR D'EMPLOI

RÈGLEMENT D'INTERVENTION AGRICULTURE

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M^{me} Guérin :

(Nota : le rapport a été présenté à l'occasion de la discussion sur l'attractivité. Cf p 24)

M. le Président :

Je vais vous proposer que l'on évoque le rapport que Jocelyne Guérin nous avait présenté de manière un peu prématurée, mais elle était quand même dans le sujet.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Par rapport à la présentation sur l'attractivité du territoire, je voulais vous dire que je crois aux miracles, et donc j'ose espérer que les études que nous sommes en train de mener conduiront sur les chemins d'une attractivité forte.

M. le Président : Plaise à Dieu !

M. Flandin : Vous voyez que je suis dans de bons sentiments, mon cher Président. Étant entendu quand même une chose, c'est qu'aujourd'hui tous nos territoires se trouvent en situation de concurrence, avec la loi NOTRe, avec les décentralisations successives. Je n'en dirai pas plus. Simplement que bien évidemment je souhaite que l'on arrive à pouvoir dégager quelque chose.

Par contre, par rapport à l'agriculture, j'ai entendu, chère collègue, que vous proposiez aux EPCI d'aider à penser l'agriculture. C'est ce que vous avez dit. Ce que je souhaite, surtout, c'est de savoir si cela peut être aussi réciproque. À savoir que les EPCI puissent aider aussi le Département à penser. Parce que je ne voudrais pas vous laisser tout seul, Monsieur le Président.

M. le Président : Très bien. Je laisse Jocelyne Guérin répondre.

Mme Guérin : C'est bien l'esprit de tout ce que nous nous disons depuis la présentation de ce beau dossier Attractivité. C'est que l'on n'est rien les uns sans les autres, et quand je parlais tout à l'heure de ce portage collectif, c'est bien Région, Département, et EPCI, parce que, si on veut vraiment être opérationnel et au plus près du monde agricole, c'est bien dans les EPCI que cela se passe. Si nous pouvons apporter notre ingénierie, notre histoire, c'est dans ce sens-là ; nous n'allons pas aller nous mêler des projets des territoires. Les territoires savent qu'ils peuvent compter sur le Département. Je pense que cela peut être très intéressant, notamment par rapport à cette nouvelle agriculture qui est en train de s'organiser, des nouveaux métiers, des jeunes qui veulent s'installer au titre de la diversification. C'est bien sur les territoires que cela va se faire. Est-ce que les territoires ont aujourd'hui tous les moyens pour vraiment aider, accompagner, pousser, faire émerger des projets ? Ce n'est pas certain. Or, nous avons ces moyens-là. Si nous les mettons en commun, je suis persuadée que cela peut faire émerger des projets.

M. le Président : De manière très claire, lorsque l'on pense aux partenaires, on embrasse aussi les EPCI.

La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret : Une illustration : je réunis mercredi ici tous les vice-présidents des nouvelles communautés de communes et vices présidents à la culture pour discuter justement de leur politique, de la nôtre, et pour nous ajuster ensemble. Voilà une illustration de ce travail.

M. le Président : Bien. Je vais mettre aux voix.
Alain Herteloup donne pouvoir à Vanessa Louis-Sidney. Fabien Bazin à Delphine Fleury. Et Stéphanie Bézé à Maryse Augendre.
Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**FONCTION 1 – AXE 1 – CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIÈVRE,
CREATEUR D'EMPLOI**

CONVENTION DE PARTENARIAT CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M^{me} Guérin :

*

M^{me} Guérin : Le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat existe aussi, mais il s'agit de le réactualiser par rapport aux nouveaux enjeux, par rapport aux projets du Département. Cette convention met les moyens surtout sur « Comment on peut accompagner le développement de l'apprentissage, des entreprises artisanales nivernaises, et comment mieux participer à la mise en œuvre du programme habitat. Un accompagnement se fait à hauteur de 32 800 €.

Quatre grandes actions sont mises en œuvre.

Comme nous sommes engagés dans un programme Habitat très important, il s'agit de voir comment on peut rajouter cette petite note qui actualise cette politique avec le développement de Nièvre Renov, la plateforme départementale de rénovation énergétique, et tout le programme habitat.

Le deuxième sujet, c'est le suivi des approches sanitaires du laboratoire départemental concernant les métiers de bouche, et la mise

en œuvre des circuits de consommation locale, en lien avec tout ce que nous venons de dire précédemment.

Troisième action, comment on accompagne les publics scolaires, afin de favoriser la renaissance des métiers de l'artisanat. Il existe un vrai besoin de mettre de la perspective sur de nouveaux métiers, du bâtiment ou autres.

Quatrième action. Un programme d'accompagnement des territoires dans le développement de leur stratégie de développement.

Ces quatre actions sont vraiment complètement en phase avec les projets dont nous parlons en termes d'attractivité, autour de l'habitat, qui sera déterminant pour accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles populations, etc.

M. le Président :

La présentation appelle-t-elle des remarques de votre part ? Cela fait partie de nos partenariats. Il concerne la chambre des métiers. Au regard des enjeux que cela représente en matière d'emploi, d'environnement, de logement.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 1 – AXE 1 : CONSTRUIRE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA NIÈVRE, CRÉATEUR D'EMPLOI

SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES ADT – SMET

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de M^{me} Louis-Sidney :

M. le Président :

Le troisième rapport porte sur l'ADT.

Un pouvoir m'a été présenté. Il émane de Thierry Flandin, pour Marc Gauthier.

M^{me} Louis-Sidney :

Ce rapport concerne le soutien aux organismes touristiques par le Conseil départemental. L'ADT, mais pas seulement, puisqu'il y a

également le syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais.

Dans le cadre de sa politique, le Conseil départemental soutient ces deux organismes, pour un montant de 1 059 000 € en fonctionnement, et 10 000 € en investissement.

Le premier organisme concerné est l'ADT, que je préside, pour lequel une subvention a été accordée au dernier budget, de 934 000 €. Elle se situe au même niveau que l'année précédente.

Quant au syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais, nous sommes sur une enveloppe en fonctionnement de 125 000 €, et une enveloppe d'investissement de 10 000 €.

M. le Président :

Merci. Les interventions des années précédentes sont maintenues.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas.

Vanessa Louis-Sidney, par élégance, souhaite ne pas participer au vote. Juridiquement rien ne l'interdit.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 2 : AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

BOURSES BAFA : INITIATIVES JEUNES

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de Mme Fleury :

M. le Président :

Le rapport suivant est présenté par Delphine Fleury. Il concerne les bourses BAFA.

Mme Fleury :

Il s'agit d'attribuer le fonds départemental spécifique d'un montant de 9 000 € pour le BIJ 58, qui assure la mise en œuvre de ce dispositif, Bourses BAFA et Initiatives Jeunes, pour les montants respectifs de

4 000 € pour la bourse BAFA et de 5 000 € pour Initiatives Jeunes. Elles sont portées à parité, au niveau finances et au niveau animation, par la DDCSPP et nous.

Je vous ai déjà parlé de ces dispositifs dans le cadre de la J BOX, puisque cela s'inscrit dans cette démarche. C'est le fruit du travail de collaboration que nous avons mené au sein de Nièvre 2021 Jeunesse, qui a abouti à la J BOX, et aussi à ce que la DDCSPP, donc l'État, réinvestisse aussi des champs qu'ils n'investissaient plus, notamment au niveau financier, avec Bourse BAFA et Initiatives Jeunes. Nous vous les détaillons dans le rapport.

Les Bourses BAFA visent à permettre à des jeunes nivernais, à partir de 17 ans, de s'engager dans des métiers de l'animation. On en a notamment besoin au travers des rythmes scolaires ; les encadrements, et un peu plus généralement, au niveau de la pause méridienne, dans nos établissements. Le montant de l'aide varie entre 150 et 600 €, en fonction des critères. Critères de revenus, bien sûr : la position sociale de ceux qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Et de motivation des candidats. Une commission se réunit, pour se prononcer sur le dossier et pour estimer le montant de l'aide à attribuer. Elle est composée de la DDCSPP, du BIJ et du Conseil départemental.

Concernant Initiatives Jeunes, nous avons lancé cela un peu plus récemment, toujours avec une parité financière DDCSPP-État et le Conseil départemental. C'est pour développer, soutenir, susciter et faire connaître l'esprit d'initiative des jeunes nivernais dans tous les domaines : associatifs, commerciaux, industriels même. Une commission se réunit, regroupant la DDCSPP, le Département et le BIJ. Elle auditionne les candidats et répartit les fonds (5 000 €). Cela peut être aussi des projets culturels ; nous en avons parlé. Nous avons reçu les lauréats. Le président leur a remis les chèques. Nous avons fait des opérations presse pour faire connaître l'action. Cela commence à rencontrer un vif succès. C'est très modeste, mais le dispositif a pour vocation de soutenir et d'encourager les jeunes nivernais à croire en eux, et de permettre de faire connaître les initiatives diverses et variées qui sont prises sur le territoire.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

FONCTION 2 – AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE
DES NIVERNAIS

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président : Le rapport suivant est présenté par Jean-Louis Balleret, et il concerne les équipements sportifs.

M. Balleret : Cela concerne l'USON. Vous savez que l'USON, depuis plusieurs années, effectue des travaux. La société a monté des dossiers pour permettre que le stade du Pré fleuri soit équipé pour être en Pro D2. Elle l'avait anticipé, et elle avait bien fait ; de ne pas attendre d'y être pour se précipiter à avoir les équipements nécessaires. Des travaux avaient été réalisés en 2015 et 2016, auxquels nous avons participé, et nous sommes actuellement dans la phase de travaux 3 et 4, qui concerne, lorsqu'on nous a proposé ce financement, un certain nombre de constructions : tribune nord, centre de formation, plateforme de télévision, réhabilitation de vestiaires et d'espaces médicaux, centre de sécurité et affichage. Ce que nous avons trouvé normal de soutenir, par rapport à nos compétences, c'était le centre de formation. C'est sur lui que nous nous sommes positionnés pour le financement.

Le centre de formation, c'est 1,9 M€, avec un financement 80 % public, et 20 % privé. Le financement public est Ville de Nevers/Agglomération/Département. La part que nous avons accepté de prendre sur le centre de formation est de 405 000 €, que nous avons indiqué verser en trois annuités de 135 000 €. Ce sera notre participation dans cet ensemble des phases de travaux 3 et 4, qui roulent sur 5,4 M€. Tout ce qui n'est pas centre de formation, tout ce qui n'est pas associatif, c'est moitié/moitié : 50 % public, 50 % privé. Il y a donc beaucoup de fonds privés qui viennent dans cette affaire. Cela a été le talent et la réussite de Régis Dumange : arriver à mobiliser un certain nombre d'entreprises sur son projet pour avoir des fonds privés.

Nous nous positionnons donc sur le centre de formation, et nous prenons à notre charge 135 000 €. Tout ce qui avait été fait a été utile, puisqu'ils sont passés en Pro D2 pour la prochaine saison.

M. le Président : Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président : La parole est à M. Balleret.

M. Balleret : J'avais un mot à vous dire, mais qui n'est pas dans le rapport sur le plan sportif : puisque nous parlons de la Nièvre qui gagne, elle a gagné ce dimanche au Mans. Ce week-end au Mans, derrière la Porsche LMP1 qui a gagné, on trouve les LMP2 Oréka en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 8^{ème} position. Oréka, c'est une motorisation de Magny-Cours. Des LMP2 Ligier étaient engagées. Elles ont fait 6^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème}. Les LMP1 ont fait 1^{ère} et 9^{ème}. Entre les deux plus grosses, toutes les Oreka sont passées, et une Ligier. La 16^{ème} en particulier était pilotée par Jacques Nicolet et son fils. Jacques Nicolet est celui qui a racheté Ligier, Martini, et qui est un gentleman driver. Il construit des voitures, mais il les pilote aussi avec son fils. Il a quand même fait 16^{ème} aux 24 heures du Mans. C'est une course extrêmement difficile d'endurance. La Nièvre qui gagne, c'est Magny-Cours qui gagne, et ses entreprises.

M. le Président : Merci pour cette précision, qui s'inscrit dans le thème de cette session.

FONCTION 3 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2014-2020 - PROGRAMMATION DÉPARTEMENTALE 2017 - PLAN DE VISITES SUR PLACE 2017

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président : Le rapport suivant concerne les fonds européens, avec la gestion déléguée du Fonds Social Européen. Le rapport est présenté par Alain Lassus.

M. Lassus : Je vais présenter la programmation départementale et le plan de visites sur place 2017.

Je vous rappelle que le Fonds Social Européen (FSE) est l'un des Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI), principaux leviers financiers de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

En 2014, le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'insertion, a décidé de prendre en charge la gestion d'une subvention globale FSE pour la période 2015 à 2020. Le Comité Régional de Programmation (CRP) des fonds européens du 16 avril 2015 a validé l'attribution d'une subvention globale FSE au département de la Nièvre pour la première tranche allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour un montant de crédits FSE de 2 360 578,97 € (2 284 578,97 € d'allocation principale et 76 000 € d'assistance technique).

Il s'agit là de vous parler de la programmation qui a été faite pour l'année 2017. Nous en avons parlé en Commission permanente. La programmation a été faite de telle sorte que la totalité du département puisse bénéficier des fonds du FSE. Nous avons souhaité aussi faire apparaître des opérations nouvelles, ce qui fait qu'effectivement nous avons 19 opérations financées. Vous en trouverez la liste.

Pour financer ces 19 opérations, il a fallu effectivement retirer un pourcentage de financement des autres qui avaient l'habitude de faire une demande, ce qui nous a permis cette année de pouvoir financer un peu plus d'actions qu'auparavant. Vous avez la liste des actions qui vont être financées, et vous avez aussi la liste des visites qui permettent d'assurer le suivi de l'utilisation du fonds. L'argent tombe uniquement après que le plan de visites ait été réalisé, donc à la fin de l'opération, ce qui d'ailleurs rend l'exercice difficile. Or, je rappelle que le Département a fait le choix de ne pas financer par avance. Les associations le savent. Mais cela complique les choses. Vous avez aussi le plan prévisionnel de visites sur place pour l'année 2017, ce qui vous permet de voir que c'est extrêmement bien suivi.

Je vous demande aussi de voter pour l'avenant, que vous trouverez en annexe 3, sur l'opération « Mentoring ». Cette opération est portée par la mission locale Nivernais Morvan. Ils ont des problèmes techniques, donc ils sont un peu en retard, et nous avons donc établi un avenant, sur lequel vous pouvez revenir. Nous vous proposons de le voter en même temps.

Je vous propose de valider le plan de financement, le plan de visite, et l'avenant de l'opération « Mentoring ».

J'avais proposé en Commission Solidarité que les deux groupes soient représentés au comité de pilotage. Je vous propose également aujourd'hui d'accepter cette idée, de façon à ce qu'effectivement, pour la prochaine programmation, le COPIL soit composé d'un élu de la majorité et d'un élu de chaque groupe. Si vous êtes d'accord, je vous propose que nous votions aujourd'hui cette possibilité en même temps que ce qui vient d'être proposé.

M. le Président :

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, j'étais intervenue à plusieurs reprises tant en Commission permanente qu'en Commission Solidarité sur le Fonds Social Européen.

D'abord, de façon générale, en attirant l'attention de mes collègues sur le fait que, compte tenu du Brexit, vraisemblablement les enveloppes qui sont attribuées par l'Europe vont diminuer mécaniquement, puisque les Britanniques ne participeront plus à leur financement. Il faut que nous anticipions cette baisse. Par ailleurs, l'enveloppe européenne est distribuée d'abord régionalement, et ensuite distribuée par le SGAR à chacun des départements. Il faut que nous soyons effectivement vigilants en ce qui concerne la pérennité de l'enveloppe qui est attribuée à la Nièvre. Je rappelle que l'enveloppe de 800 000 €, plus un abondement en général du Département, de la même somme, cela permet de réaliser beaucoup d'opérations sur les axes qui ont été évoqués par vous.

Autre réflexion. Ces fonds européens se traduisent par des attributions d'opérations, et ces opérations doivent faire l'objet d'une évaluation permanente, et *in fine* d'une évaluation par la Commission européenne, qui permet d'accéder à ce que l'on appelle la « réserve de performance ». Je crois qu'elle est actuellement de 6 % du montant alloué. Elle permet d'abonder les fonds.

A contrario, si nous sommes, à travers les indices financiers, ou les indices de réalisation en dessous des objectifs, à ce moment-là nous nous trouverons avec une réduction de l'enveloppe, et avec des pénalités.

Sur mon canton, une association, les PEP 58, bénéficiait jusqu'à maintenant d'une enveloppe de 140 000 €, abondée par ailleurs, à concurrence de la même somme, par le Département. Elle leur permettait de financer le Centre Départemental d'Education Routière, Ô combien important pour la mobilité, et celle des jeunes en particulier !

Gilles Vincent, leur directeur, m'a saisi il y a quelque temps en me disant que son enveloppe de 140 000 € avait été réduite autoritairement de 31 000 €, ce qui représente 30 % de l'enveloppe. On est loin des 5 % que vous évoquiez tout à l'heure. Les services lui ont indiqué qu'il n'avait qu'à puiser dans ses réserves les 30 000 € qui disparaissaient du Fonds Social Européen.

Or, quand on sait que les PEP ont été frappés par un sinistre l'année dernière, que leurs réserves ne sont pas importantes, que leur action en ce qui concerne le Centre Départemental d'Éducation Routière est indispensable, en particulier dans les zones rurales, il n'est pas possible que nous acceptions cette diminution.

Derrière tout cela, quelque chose me choque. Le comité technique décide un certain nombre d'éléments, le signifie aux différents

porteurs de projets, et ensuite on nous demande de ratifier des opérations qui ont déjà été signifiées aux porteurs de projets.

La première chose que je demande, c'est que l'on revoie l'enveloppe pour les PEP 58.

Par ailleurs, c'est bien de faire du saupoudrage et de diversifier les opérations. Mais les règles de l'Europe sont tellement draconiennes qu'il faut que nous ayons des organismes porteurs qui soient tout à fait de bons gestionnaires et qui soient capables, à la fois dans l'enveloppe financière et dans les délais, d'atteindre leurs objectifs. Qu'il y ait une réorientation de la politique départementale, je veux bien le comprendre, encore que nous ayons pu en discuter au sein de cette assemblée, Monsieur le Président, mais cela ne me paraît pas judicieux de faire du saupoudrage. D'ailleurs, je crois que vous avez eu une ou deux structures qui n'ont pas réussi à mener à bien les opérations qui leur avaient été confiées.

Voilà les réflexions que je voulais faire, Monsieur le Président, en attirant à la fois l'attention sur l'importance de cette enveloppe et l'importance de la consommer à la fois dans les temps et dans la masse financière, sauf pénalités extrêmement importantes ; et puis de choisir des organismes dont l'efficacité est incontestable. Il me semble que les PEP 58 rentrent tout à fait dans les clous à ce niveau-là.

M. le Président :

Merci pour votre intervention, Monsieur Morel.

Alain Lassus veut-il rebondir sur les propos de notre collègue ?

M. Lassus :

L'écart est considéré par rapport à ce qu'ils ont demandé, et ils avaient demandé 132 000 €. Mais ils n'auraient pas eu 132 000 €. Ils ont connu une petite diminution, car il faut faire tenir les 20 demandes. Les 20 projets que nous soutenons ont tous la même noblesse, et chacun peut revendiquer d'avoir le montant qu'il souhaitait et non pas celui qu'on leur a donné, mais malheureusement, on ne peut distribuer que ce que l'on a.

J'ai aussi procédé à la diminution des taux d'intervention en essayant de faire qu'ils soient tous le plus proches possible. Nous avons des taux d'intervention qui étaient très importants (20 à 40 %). Nous avons modifié les taux d'intervention. Vous les retrouverez dans le plan que je vous ai fourni. Effectivement, nous sommes intervenus sur certains paramètres, parce que des associations demandaient 40 % du budget de leur opération, d'autres demandaient 20 %. Nous avons effectivement joué sur ces taux, le but étant quand même, et je l'ai dit, de pouvoir faire intervenir ce FSE sur l'ensemble du territoire, ce qui, il y a deux ans, n'était absolument pas le cas. L'essentiel des fonds allait sur des associations qui étaient de l'agglomération de Nevers. J'ai fait porter l'effort pour que des fonds soient effectivement apportés sur les autres EPCI, ce qui me semble être tout à fait logique. Il était bien évident que, pour donner des fonds aux autres EPCI, il

fallait forcément que je prenne sur les fonds qui étaient donnés à l'agglomération de Nevers.

Je propose, pour remédier à tout cela, que nous en discutions au moment du comité de pilotage. Mais je pense que cette règle, qui dit qu'effectivement ces fonds doivent abonder l'ensemble du territoire, n'est guère contestable. Nous aurons la même somme, peut-être un peu moins, mais je pense que nous aurons toujours autant de candidats pour bénéficier du FSE, et qu'il sera toujours aussi difficile de le dispatcher. Mais nous le dispatcherons ensemble, en tenant compte d'un certain nombre de règles. C'est la proposition que je vous fais.

M. le Président :

Très bien. Merci pour ces précisions. Je vous propose de valider la proposition qui vous est faite. De souscrire également à la proposition qui vous a été présentée, c'est-à-dire d'avoir un autre pilotage des enveloppes, de manière à ce que vous puissiez être associés aux choix. Cela me paraît complètement légitime, et la méthode témoigne d'une volonté de transparence, mais de la nécessité aussi de prendre en charge l'ensemble du territoire départemental, de manière à ce que les problèmes qui se posent ici et là trouvent des réponses, peut-être pas nécessairement les mêmes, mais qui soient déclinées au regard de la situation de chaque territoire départemental. Notre vocation est une vocation de péréquation, de redistribution, et de solidarité territoriale. La loi d'ailleurs s'exprime de manière aussi claire.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Il y a dans un certain nombre de structures une action de transversalité sur l'ensemble du territoire. Il y a un problème dans la gestion des fonds européens – que je connais bien, du fait des douze ans que j'ai passés à la Région –, c'est la question d'efficacité, de délais et de cible à respecter.

Le saupoudrage, c'est bien, à condition de ne pas prendre de trop petites structures, qui ne pourront pas faire face à leurs engagements.

En tout état de cause, il y a un vrai problème pour les PEP 58, et j'aimerais bien que l'on réexamine leur subvention pour cette année, et que la réponse ne soit pas une simple réponse de politesse ou d'opportunité. Je crois que là il y a un vrai besoin, pour qu'ils fassent fonctionner leur Centre Départemental d'Éducation Routière.

Je trouve que le contrat de prêt est relativement succinct, si j'en veux pour preuve les contrats qui suivent pour Nièvre Habitat.

M. le Président :

Je vous propose que nous ayons un temps de rencontre avec les PEP.

M. Morel :

Tout à fait. Je suis d'accord.

M. le Président : Très bien. Merci. Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté.

FONCTION 3 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

PROGRAMME D' ACTIONS DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET FINANCEMENT

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président : Le rapport suivant est porté par Alain Lassus, sur la Conférence des financeurs

M. Lassus : Le Département a installé la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2016, avec les membres de droit suivants : l'Agence Régionale de Santé, les caisses de retraite (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, la Mutualité Sociale Agricole et le Régime Social des Indépendants), l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caisse primaire d'assurance maladie, les institutions de retraite complémentaire, la Fédération nationale de la Mutualité française.

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a pour mission d'identifier, de coordonner et de développer les initiatives et actions visant à la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et plus résidant sur son territoire. Elle fédère des acteurs sur des diagnostics actions et stratégies partagées au service d'une plus grande cohérence des actions. Pour ce faire, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a défini un programme d'actions éligibles au financement à partir du diagnostic territorial autour de trois axes : · Promotion de la santé ; Habitat, vieillissement et autonomie ; sociale et citoyenneté.

La mise en œuvre du programme d'actions sera initiée à partir d'un appel à candidatures. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie a versé au Conseil départemental pour les exercices 2016-2017 des concours mobilisables en 2017 à hauteur de 636 903 €.

Il vous est proposé :

- de donner délégation au Président du Conseil départemental pour la signature de tous les documents nécessaires à l'application des décisions relevant de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager les crédits nécessaires aux actions relevant du programme d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Nous allons lancer des appels à projets dans le cadre de la Conférence des financeurs.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'interventions ?
Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 3 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

FORFAIT AUTONOMIE : CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président : Le rapport suivant est présenté par Alain Lassus.

M. Lassus : Toujours au pied levé pour remplacer notre ami Fabien Bazin.
La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, coprésidée par le Conseil départemental et l'ARS, a défini les modalités d'attribution du forfait autonomie à chacune des résidences autonomie.

Un forfait autonomie validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie dans ses séances du 30 novembre 2016 et du 15 mai 2017 sera versé annuellement dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec chacune des 4 résidences autonomie du territoire :

- La Roseraie, Nevers, 75 places. Le forfait d'autonomie est de 24 440,22 €.

- La Maison des Roses, La Machine. 54 places. Pour 17 596,95 €.

- Le Coteau des Vignes, à Pouilly-sur-Loire. 46 places. Pour 14 990,00 €.

- La résidence du Crot Cizeau, à Varennes-Vauzelles. 78 places. Pour 25 417,83 €.

Le total se monte à 82 445,00 €.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés annuels de versement du forfait autonomie.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 3 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de Mme Fleury:

M. le Président :

Le dernier rapport concerne le schéma départemental des services aux familles.

Mme Fleury :

Le rapport vise à autoriser le Président à signer le Schéma Départemental des Services aux Familles. Le schéma propose des orientations stratégiques, des objectifs et un plan d'actions. Il sera

signé entre le Conseil départemental, l'État, la CAF, la MSA, la DDCSPP, et l'Éducation nationale.

Les différents acteurs interviennent dans le cadre d'une gouvernance partagée, structurée par des orientations gouvernementales prises assez récemment. Une Commission Départementale des Services aux Familles est chargée d'élaborer un Schéma Départemental des Services aux Familles. Ce schéma fait donc l'objet d'un travail partenarial entre la CAF, les services concernés de l'État (Cohésion sociale, Éducation nationale, Ville, Justice...), les Conseils départementaux, des représentants des communes et des professionnels concernés, le tout sous l'égide du Préfet.

Le Conseil départemental a toute sa place dans ce dispositif, au regard de nos compétences en matière de soutien à la parentalité, de prévention et de protection de l'enfance. Les actions menées en matière de soutien à la parentalité sont réalisées dans des structures d'accueil Petite enfance, aussi bien par des professionnels de la petite enfance que dans des services dédiés à la médiation familiale et à des espaces de rencontre, par des réseaux tels que les relais d'assistants maternels (RAM), par les réseaux d'écoute d'appui et de soutien à la parentalité (REAAP), ou par celui de l'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Au vu des différents diagnostics et des constats établis, le schéma poursuivra les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales.
- Orientation 2 : Faciliter l'accès des familles à l'offre Petite enfance et parentalité, notamment les familles vulnérables (familles précaires, familles monoparentales, familles confrontées au handicap, à l'illettrisme...).
- Orientation 3 : Favoriser une action coordonnée des acteurs sur le territoire en les accompagnant et en développant une dynamique de réseau. Cette orientation se décline dans les 4 axes retenus, soit la petite enfance, la parentalité, la jeunesse et les axes transversaux où se situe tout le travail partenarial.
- Orientation 4 : Développer la professionnalisation des acteurs des différents champs concernés par le schéma.
- Orientation 5 : Renforcer et coordonner une politique Jeunesse partenariale, en intégrant la dimension de soutien à la parentalité. Cela n'avait pas encore été fait. La CAF est très engagée dans ce type d'actions.

Ces orientations ont été travaillées au sein des 4 comités techniques. Chaque comité technique a défini des objectifs opérationnels ainsi que des actions à mettre en œuvre à partir des diagnostics territoriaux qui ont été réalisés, et dont le détail se trouve dans le document joint.

Les modalités de mise en œuvre du SDSF sont les suivantes :

- Communication : les signataires s'accordent pour communiquer sur le présent schéma et donnent leur autorisation pour la mise en ligne sur leurs sites internet respectifs. D'autres actions de communication pourront être développées après information des partenaires signataires, à partir de supports, et transmission au Comité de pilotage annuel. Toute action de communication devra faire apparaître les logos de chacune des parties.

- Modalités de suivi des actions : les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma, lors d'une présentation du bilan annuel au Comité départemental des services aux familles. Nous vous en ferons part, bien évidemment.

- Durée du schéma et modalités d'évolution, conditions de résiliation : Le schéma est conclu pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

M. le Président : Merci pour cette présentation synthétique. Le schéma s'inscrit dans la logique du précédent, quand même, pour l'essentiel. Il n'y a pas de brusques réorientations.

La parole est à M. Morel.

M. Morel : Une demande de précision, Monsieur le Président, mais nous en avons parlé. Est-ce que la prévention spécialisée s'insèrera dans ce Schéma Départemental des Services aux Familles tout en conservant le pilotage du Département ?

M. le Président : Je crois que nous sommes d'accord. L'articulation est essentielle, bien évidemment. Le Conseil départemental assumera ce que la loi lui a confié, c'est-à-dire d'être le chef de file en matière de prévention spécialisée.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 4 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGE DE LA QUALITÉ DE VIE

FIABILISATION DES DIGUES DOMANIALES DU VAL DE NEVERS-CHALLUY- SERMOISE

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président : Le rapport suivant concerne la fiabilisation des digues de l'agglomération neversoise.

Mme Delaporte : Vous savez qu'entre Challuy, Sermoise, Nevers, le Val de Nevers, la rive gauche, cette zone est particulièrement sensible aux inondations, puisque les digues sont dans un état médiocre. 2 300 personnes sont à protéger, mais aussi des activités économiques, des entreprises, des voies de circulation, un certain nombre de services, comme les centres sociaux, les campings, l'AFPA. Nous sommes sur une urgence et un enjeu majeur.

Des travaux sont nécessaires, puisque les digues risquent la rupture. Les travaux préconisés sont :

- les études et travaux destinés au renforcement des digues, estimés à 7 850 000 €,

- les études et travaux liés à la création d'un déversoir, estimés à 4 150 000 €. Il permettrait à la Loire de s'étaler sans risquer la rupture de la digue.

Nous sommes donc là sur 12 M€ de travaux, répartis entre 2017 et 2024, sur 8 ans.

Un montage financier se réalise par deux entrées :

- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Nevers, porté par Nevers Agglomération. Il comprend un certain nombre d'actions, et notamment des études et de l'animation. Le montant global des dépenses s'élève à 20,98 M€, dont 12 M€ pour la fiabilisation de ces digues.

- Le Contrat de plan interrégional Loire 2015-2024 sur la période 2015-2020.

Le Conseil départemental s'engage à hauteur de 12,5 % : 750 000 € sur le contrat de plan, et 750 000 € sur le reste du financement.

Au total, 1,5 M€ pour le Département, qui seraient répartis entre 2017 et 2024.

M. le Président : Merci. Je donne la parole à Philippe Morel.

M. Morel : Monsieur le Président, quelle est la participation de l'Agence de bassin, ou des Agences de bassin, car je suppose qu'elles sont deux à intervenir sur ces opérations ?

Mme Delaporte : L'intervention de l'État se fait à travers le Contrat de plan Etat-Région, à travers les agences. C'est 80 %, quand même.

M. le Président : La parole est à Delphine Fleury.

Mme Fleury : En tant que riveraine, je me réjouis qu'enfin ces travaux puissent avoir lieu, car la rive gauche avait été complètement dénuée de tous travaux de consolidation des digues de la Loire depuis des années, pour ne pas dire des siècles. J'habite au pied de la digue de la Blanchisserie. Je suis bien placée pour savoir dans quel état est la digue. Je voudrais néanmoins déplorer l'attitude de l'État. Il faut savoir que normalement autant les rives droites sont à la charge des communes qui sont traversées par le fleuve, autant les rives gauches appartiennent à l'État. Or, l'État n'a jamais fait les moindres travaux de consolidation de ces digues. Maintenant qu'ils sont un peu pris à la gorge, au niveau des risques réels d'une crue centennale et de toutes les dévastations que cela peut provoquer sur les biens, mais aussi sur les personnes, ils n'hésitent pas à mettre à contribution les collectivités.

On voit l'engagement fort de Nevers Agglomération. Je rappellerais que rive droite, les travaux de consolidation sur l'agglomération de Nevers avaient été faits en leur temps par l'Agglomération de Nevers, Confluences même, car c'est Didier Boulaud qui avait initié cela.

Je rappelle également que nous avons pu bénéficier, grâce à cet engagement à l'époque, d'une étude, l'étude EGRIAN qui concerne les risques inondation de la Loire sur notamment l'agglomération de Nevers. C'est une étude unique en son genre, qui avait été l'étude la plus poussée à l'époque, de cette envergure-là, sur un territoire concerné par les inondations de la Loire. L'Agglomération de Nevers avait à l'époque investi plus de 800 000 € dans cette étude, qui est absolument remarquable et toujours d'actualité par rapport aux risques encourus.

Je voulais réagir simplement pour dire « bravo ». Mais, quand même l'État n'a pas joué son rôle, et on ne peut que le déplorer.

M. le Président : La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : On ne peut pas passer sous silence quand même le débat que nous avons eu en commission. Daniel Rostein, qui est le Président de la commission, peut nous en parler.

M. Rostein : Sur les digues, l'objectif de renforcer les digues est indiscutable. Nous connaissons tous l'état des digues de l'agglomération. Nous avons eu un débat lors de la première commission, lundi dernier, concernant les conventions. Le rapport fait état d'une participation du Département de 1,5 M€. La première convention avec l'État fait état d'un

engagement de 1 250 000 € HT. Cela correspond à 1,5 M€. Nous sommes d'accord. Par contre, on a du mal à comprendre les deux autres conventions. Cela a été l'objet du débat en commission. La deuxième convention précise que le Département s'engage à hauteur de 750 000 €, et une troisième convention précise à nouveau que le Département s'engage sur 750 000 €. La question est : le Département s'engage à combien, compte tenu des trois conventions qui suivent ?

M. Barbier :

C'est plus complexe que cela. Nous avons souligné en commission que l'engagement du Département avait été pris dans le cadre du CPER actuel. Ce qui me gêne, c'est de prendre un engagement au-delà du CPER existant, alors que l'on ne sait pas de quoi le prochain contrat de plan sera fait. Il nous aurait semblé plus logique d'avoir une convention validée. Les services nous ont dit : « oui, mais il y a plusieurs interlocuteurs. » Il y a un vieux principe qui dit que c'est ceux qui paient qui commandent, et nous aurions aussi pu bâtir notre convention.

Mme Delaporte :

Nous allons peut-être demander à François Karinthy de nous apporter un petit éclaircissement.

M. Karinthy :

Effectivement, c'est un dossier très compliqué, car il fait appel à la fois à un dispositif qui traite exclusivement du côté technique de la protection, et qui s'inscrit sur sept ans, voire huit ans ; et à une partie des financements s'inscrivant dans le cadre d'un contrat de plan 2015-2020. On a donc une rupture de temporalité. C'est la raison pour laquelle on retrouve plusieurs conventions.

La plus importante est la convention sur le plan d'actions sur la prévention des inondations, dite PAPI, qui précise l'ensemble du dispositif sur les huit ans. Sauf que l'Etat, dans son financement, s'appuyant sur le CPER, ne peut pas aller au-delà du CPER actuel, ce qui veut dire que, dans le prochain contrat de plan interrégional Loire, il y aura des financements pour financer cette opération. Sauf qu'aujourd'hui l'Etat ne peut pas s'engager sur des modalités contractuelles qui seront définies en 2019-2020, lorsque les conditions de financement, et les conditions logistiques des futurs contrats de plan seront établies. C'est pour cela que la deuxième et la troisième convention sont des conventions d'application du CPER actuel.

Pour autant, dans la convention PAPI, article 12, il est stipulé que le Département pourra dénoncer la convention de financement à partir du moment où les conditions du financement, telles qu'elles sont aujourd'hui établies, seront modifiées. Si l'Etat ne tient pas son engagement dans le prochain contrat de plan, le Département pourra dénoncer la convention PAPI. C'est indiqué dans l'article 12, sur la révision de la convention : « *Les parties pourront réviser cette convention, si une modification de la répartition des financements initialement arrêtés intervient.* »

Cela permet de pouvoir arrêter un plan de travaux sur 12 ans, avec un engagement ferme de l'État sur les trois ans qui restent avant la fin du contrat de plan actuel. C'est effectivement un montage un peu particulier. L'étude EGRIAN et le montage de l'opération de plan de prévention du risque inondation doivent s'inscrire sur une durée relativement longue, compte tenu d'un enjeu financier de plus de 21 M€ sur huit ans. Les travaux sont colossaux, puisque c'est plus de la moitié. Mais l'engagement de l'État se fait donc sur une durée plus longue que le contrat de plan.

M. le Président :

Je voulais ajouter que tout cela résulte de l'engagement du Département dans le contrat de plan, qui est à hauteur de 1,5 M€. Ce montage conduit, au regard du rythme de réalisation des travaux, à étaler la charge du Département telle qu'elle avait été initialement définie dans le cadre d'un équilibre global financier entre les engagements de chacun, de l'État et de la Région, sur un certain nombre d'actions concernant le département de la Nièvre. À la fin, cela allège quand même la charge sur laquelle nous nous étions engagés dans le cadre du contrat de plan.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Les travaux que nous avons évoqués à l'occasion du budget sur le pont de Fourchambault vont se réaliser. Ils vont créer une certaine gêne à la circulation, notamment au mois d'août prochain, puisque la circulation sera complètement arrêtée. Il semblerait qu'après examen de la situation, cette solution soit la plus pratique, même pour les usagers, plutôt que par alternat. On imagine effectivement la gêne que cela va produire, mais en août cela pourra sans doute être atténué par rapport à d'autres moments de l'année. Nous menons cette opération avec le département du Cher, même si nous sommes maîtres d'ouvrage et que le Cher intervient au titre du financement à parité.

Je voulais vous en informer officiellement, pour que vous puissiez passer l'information. Il y aura une communication par divers supports et notamment prochainement par une conférence de presse qui sera réalisée avec Alain Herteloup. Il est intéressé à un double titre ! Conseiller départemental et maire de Fourchambault. Un dossier complet sera remis aux médias. Des supports de communication permettront d'informer la population la plus directement concernée.

Je souhaitais vous donner cette information sur ce chantier important, pour que nous puissions la partager et la diffuser. Je vous rappelle qu'il s'agit de 2 M€ de travaux réalisés dans ce cadre-là.

FONCTION 4 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGE
DE LA QUALITÉ DE VIE

**AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2015-2017 ENTRE LE
CAUE DE LA NIÈVRE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président : Le rapport suivant concerne une convention d'objectifs avec le CAUE. Blandine Delaporte nous en parle.

Mme Delaporte : Notre participation au Conseil d'Aménagement d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Nièvre se monte à 286 000 € en 2017. L'aide financière annuelle est décomposée comme suit :

- affectation d'une part de la taxe d'aménagement perçue par le Conseil départemental correspondant à l'application d'un taux de 0,38 % sur les permis de construire ;
- 9 000 € pour l'adhésion de l'institution départementale au CAUE ;
- versement si nécessaire d'une subvention d'équilibre permettant d'atteindre un montant d'aide globale de 286 000 € sur l'année.

Il vous est proposé :

- de valider le principe de passation d'avenants modifiant la convention triennale conclue en 2015 entre le Département de la Nièvre et le CAUE,
- d'apporter au CAUE un concours financier au titre de 2017 de 286 000 €, répartis prévisionnellement de la manière suivante :
- affectation d'une part de la taxe d'aménagement perçue par le Département de la Nièvre correspondant à l'application d'un taux de 0,38 % :
- . 9 000 € pour l'adhésion de l'institution départementale au CAUE ;
- . versement si nécessaire d'une subvention d'équilibre permettant d'atteindre un montant d'aide globale de 286 000 € sur l'année ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental de la Nièvre à signer l'avenant au titre de l'année 2017 modifiant la convention triennale.

- M. le Président :* Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
La parole est à Mme de Mauraige.
- Mme de Mauraige :* « Subvention si nécessaire ». Comment l'apprécie-t-on ?
- Mme Delaporte :* C'est au vu du pourcentage de la taxe d'aménagement. Si les 0,38 % de la taxe d'aménagement n'atteignent pas 286 000 € - 9 000 €, nous ajustons pour arriver jusqu'à 286 000 €.
- Mme de Mauraige :* Dispose-t-on de références par rapport à l'année dernière ?
- Mme Delaporte :* Je n'ai pas les chiffres en tête, mais la taxe d'aménagement diminue légèrement, sur les permis de construire.
- M. le Président :* Nous sommes calés sur les enveloppes dédiées au CAUE jusque-là lorsqu'il y avait la taxe spéciale CAUE. Il se trouve que tout cela est fondu avec la taxe Espaces naturels sensibles dans une taxe d'aménagement, et donc il faut répartir le produit perçu.
La parole est à M. Rostein.
- M. Rostein :* Pourrait-on être destinataire du rapport d'activités du CAUE ?
- M. le Président :* Nous allons leur demander. Je suis surpris d'ailleurs que les conseillers départementaux ne soient pas destinataires. Mais il est possible que non. Nous vérifions, et nous essaierons de le diffuser à l'ensemble des conseillers.
Nous allons voter.

Le rapport est adopté. 10 abstentions. (Jacques Legrain, Président du CAUE, ne prend pas part au vote).

FONCTION 4 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGE DE LA QUALITÉ DE VIE

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT NIÈVRE HABITAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS SOCIAUX DE QUALITÉ

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M. Legrain :

M. le Président :

Le rapport suivant est présenté par Jacques Legrain.

M. Legrain :

Pour revenir au rapport d'activités du CAUE, bien sûr, des exemplaires sont remis au Conseil départemental. C'est une obligation légale. Tout comme les rapports financiers. Nous avons un certain nombre de conseillers départementaux qui siègent à la fois au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Mais c'est toujours bon de faire parvenir toutes ces informations.

Concernant le présent rapport, le Département de la Nièvre a fait du logement une priorité en adoptant, lors de la session du 2 février 2015, son Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Le programme s'applique à la fois pour le logement privé et pour le logement public social.

Le Conseil départemental, au travers de ses règlements d'intervention, apporte son soutien en matière de politique de l'habitat afin de rénover et d'accroître le parc de logements dans la Nièvre. Cette politique s'inscrit dans la démarche Nièvre 2021 et notamment dans l'axe 32 « Mise en place de démarches Logement structurantes ». En outre, l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat se situe dans le cadre réglementaire du Code de la construction et de l'habitation au travers, notamment, des articles L302-10 et L302-11. Le parc HLM représente 10 % du parc total et souffre d'un besoin de rénovation énergétique et d'une nécessité de renouvellement afin de s'adapter aux besoins et aux attentes des habitants de notre territoire. Enfin, le rapport s'inscrit pleinement dans la priorité départementale « réduire la facture énergétique des Nivernais pour l'habitat et le transport ».

Dans la présentation du dossier, il est rappelé que Nièvre Habitat assure la gestion de 69 % du parc social public nivernais. Nièvre Habitat est présent sur 64 communes, réparties sur l'ensemble du territoire nivernais. Or, ce parc de logements, qui date, ne répond plus totalement aux attentes des Nivernais, qui recherchent des logements adaptés à la structure des familles, à un souhait de relation à la nature et d'autonomie. De plus, certains logements sont énergivores, même si Nièvre Habitat consent d'importants efforts pour réduire la facture énergétique.

Dans ce contexte, le Conseil départemental s'engage aux côtés de Nièvre Habitat pour assurer la remise en marché de 50 % du parc de logements vacants, soit 1 000 logements sur la période 2015–2020.

Il vous est proposé :

- de valider l'avenant à la convention de partenariat pour le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité entre le Conseil départemental de la Nièvre et l'Office Public Nièvre Habitat, joint au présent rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat pour le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de cette décision,
- de prélever les crédits sur le chapitre 204 du Budget Départemental.

M. le Président :

Très bien. Merci. C'est la déclinaison de l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de Nièvre Habitat. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 4 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGE **DE LA QUALITÉ DE VIE**

CONVENTION DE TRANSFERT DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL GÉRANT LA COMPÉTENCE TRANSPORT À LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

Le rapport suivant concerne la signature de la convention de transfert du personnel départemental gérant la compétence Transport à la Région. Je passe la parole à Daniel Bourgeois pour la présentation du rapport en l'absence d'Alain Herteloup.

M. Bourgeois :

Le présent rapport a pour objet de valider la convention de transfert du personnel départemental gérant actuellement la compétence Transports à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Lors d'une précédente session, le Conseil départemental avait validé la convention de transfert du personnel départemental gérant actuellement la compétence transport à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Aujourd'hui, pour finaliser cette convention, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de transfert du personnel départemental gérant la compétence transport à la Région Bourgogne Franche-Comté.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

M. le Président :

Les conditions du transfert ont été établies de manière satisfaisante, à la fois sur le plan matériel et sur le plan financier. Je ne reviens pas sur l'équilibre général, qui résulte de la commission à laquelle ont participé un certain nombre de collègues ici présents. Il n'y a donc pas de difficultés majeures.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Une remarque. Je crois que la Région actuellement est en train de changer sa grille indiciaire. Il y aura sans doute un problème d'adaptation entre les règles applicables aux personnels qui sont transférés avec celles des personnels de la Région. Je n'en sais rien ; c'est une question. Mais il n'y a pas concordance totale.

Ma deuxième question est éloignée de ce document, sur lequel je suis bien entendu totalement d'accord : où en est le transfert de la gare routière ?

M. le Président :

Je ne crois pas que nous ayons sur ce dernier point vraiment avancé. Il faut que nous remontions au créneau sur le transfert de la gare routière. Il n'y a pas d'éléments nouveaux, mais effectivement vous avez raison de poser la question. Il faut que nous avancions et que nous finalisions le dossier, sur quelque chose qui est quand même très accessoire par rapport à l'équilibre global qui a pu être obtenu.

Sur la question des personnels, les primes des personnels entre la Région Bourgogne et la Région Franche-Comté étaient différentes ; plutôt au désavantage de la Bourgogne. Ce qui fait que, du point de vue des agents qui seront transférés, l'alignement généralement choisi est souvent l'alignement par le haut.

J'ai le pouvoir de Philippe Nolot à Corinne Bouchard.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 4 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGE
DE LA QUALITÉ DE VIE

CONVENTION DE PARTENARIAT CHAIRE « TERRITORIALISATION »

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

Le rapport suivant concerne la convention de partenariat avec l'université de Grenoble. Cette université a sollicité un certain nombre de Départements pour pouvoir travailler sur la manière dont ces Départements ont territorialisé leurs politiques. Cela se fait également sous l'égide de l'Association des Départements de France, qui est partenaire à l'opération et partenaire financier. J'ai été sollicité dans ce cadre-là.

L'idée de voir les manières dont on territorialise les politiques est un sujet important, pour être en adéquation avec les territoires. C'est ce que nous avons fait, nous, avec nos conventions de partenariat avec les intercommunalités. C'est un sujet complètement d'actualité sur la manière dont la Région interviendra sur la déclinaison de ses politiques : sortir de l'approche strictement sectorielle pour entrer dans des logiques territoriales, qui à mon avis sont celles qui créent véritablement des dynamiques.

Il est intéressant de travailler avec un organisme de recherche pour à la fois mesurer ce qui a été fait et voir éventuellement ce qui pourrait être amélioré, mais je crois aussi et surtout, pour donner des argumentations, de manière à faire en sorte, pour ce qui concerne l'État – on a un peu avancé avec les contrats de ruralité – et les Régions, que l'on puisse conforter ces démarches, qui sont à mon avis mieux à même d'aider les territoires ruraux à se développer.

Il y a six Départements avec nous. Il y a l'Association des Départements de France. Parmi les Départements, on compte notamment la Corrèze, la Charente-Maritime, la Vienne... L'idée est de leur apporter une contribution financière dans ce travail à la hauteur de 7 500 € par an pendant trois ans.

J'ajoute que ce travail-là va pouvoir s'articuler avec autre chose qui pourrait commencer d'ici la fin de l'année : un travail sur le développement économique en territoires ruraux. Nous avons été sollicités par la Fondation Avril qui compte parmi ses vocations celle d'aider au développement des territoires ruraux. Ils cherchent un territoire d'expérimentation pour faire travailler des chercheurs, des universitaires, pour voir quels sont les freins, les blocages au développement économique sur nos territoires. Cela peut être aussi des freins juridiques, fiscaux, etc. Il s'agit de voir quels sont les niches ou les secteurs d'activité qui pourraient être développés, ou dont le développement pourrait être renforcé. Ils cherchaient un territoire d'expérimentation. J'ai été sollicité, et cela m'a paru plutôt intéressant que nous nous engageons dans cette démarche. Ce n'est pas complètement finalisé. Elle prendra en charge l'ensemble des dépenses correspondantes. Nous avons identifié un certain nombre de sujets sur lesquels nous pourrions travailler. Ils ont plutôt envie d'aborder des sujets plus larges. Nous avons pensé travailler sur les circuits courts, sur les enjeux de mobilité. Nous avons identifié quatre sujets, mais ils voudraient avoir plus large. Le risque est peut-être d'être moins opérationnels, mais surtout cela peut être très lourd et coûteux à animer. La question financière n'est pas un sujet ; ils sont prêts à assumer l'ensemble du coût de l'opération. Ils veulent faire quelque chose qui soit véritablement pilote et qui puisse permettre des déclinaisons, des modélisations. Cela me paraît plutôt intéressant. On verra ce que cela peut donner.

Par ailleurs, à sa demande, j'ai eu un échange avec Pierre Gattaz. Le MEDEF envisage de travailler sur les entreprises en milieu rural, et voir comment elles peuvent être accompagnées.

Je me prête à l'ensemble de ces sollicitations. Cela me paraît plutôt intéressant. Bien évidemment, il n'y a pas de moyens particuliers, au-delà de quelques milliers d'euros, à apporter à ce genre de démarches, mais on voit que la question des territoires interpelle, je pense, au regard des enjeux politiques, et des perspectives de développement que cela peut offrir.

Voilà la proposition qui vous est faite. L'idée étant de faire en sorte que ces différentes démarches, si elles aboutissent, puissent s'articuler entre elles. En tout cas, cela me paraît intéressant de s'y lancer.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Désolé, Monsieur le Président, mais nous ne sommes pas convaincus de l'intérêt de cette convention de partenariat avec l'université de Grenoble. Nous connaissons tous dans cette salle la fragilité financière du Département, la diminution des capacités d'investissement, l'endettement, etc. On recherche donc des économies de fonctionnement. Et comme, en plus, j'ai cru comprendre que le budget Culture avait besoin d'aides financières, nous vous proposons d'affecter les 22 500 € à la culture, qui pourra ainsi aider le spectacle Bernadette. Merci d'avance.

M. le Président :

La parole est à Delphine Fleury.

M. Fleury :

J'entends cela, mais j'estime, concernant ces quelques milliers d'euros par an, même si la somme, au final, est de 22 500 €, que l'on ne pense plus nos territoires, des territoires tels que les nôtres depuis au moins quinze ou vingt ans, au niveau national. Je vous invite à essayer de rechercher les travaux, notamment les travaux universitaires, les publications diverses qui ont été édités au cours de ces vingt dernières années sur des territoires comme les nôtres. Ce qui conduit d'ailleurs à avoir cette pensée unique et ce dogme sur la métropolisation. De la même manière que l'État a complètement déserté l'aménagement du territoire.

On ne pense plus les territoires comme les nôtres. Or, là, on note quand même une voie où effectivement la matière grise réinvestit, sous l'angle purement scientifique, intellectuel, etc., des territoires comme le nôtre, et je trouve cela assez salvateur quand même.

Cela ne réglera pas tout, bien entendu. Mais quand même, que l'on puisse à nouveau penser nos territoires, cela me paraît tout à fait important et déterminant. Les quelques milliers d'euros qui y sont consacrés ne me paraissent pas démesurés, et de ce point de vue là ils me paraissent vraiment essentiels.

M. le Président :

Je voulais souligner ce que vient de dire Delphine Fleury. Il est vrai qu'une partie de la pensée, des données sur lesquelles on raisonne aujourd'hui tournent autour des enjeux métropolitains ; et le récit politique en quelque sorte, de l'avenir de la France passe par les métropoles. Or, il est important de pouvoir s'appuyer sur des données revisitées, sur des analyses complétées pour pouvoir construire le récit globalement des territoires ruraux, et de l'avenir qui est le leur, pour à la fois eux-mêmes, et en France. Cela me paraît fondamental. Cela s'ajoute à la présentation initiale. Ce n'est pas ne pas s'occuper de la Nièvre que de faire cela, bien au contraire, je crois.

Lorsque l'on a effectivement des contraintes financières importantes, il faut essayer d'utiliser les moyens dont on dispose de manière la plus pertinente possible. Et la manière la plus pertinente possible, cela passe par la mise en perspective de ce que l'on fait, et le regard scientifique extérieur qui peut nous être apporté. Je pense que ce sont plutôt de bonnes dépenses, pour pouvoir agir utilement à l'avenir.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté. Dix abstentions.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

MARCHE DE TRAVAUX « MODERNISATION CIRCUIT NEVERS MAGNY COURS » - LOT N° 2 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Barbier :

M. le Président :

Le rapport suivant est présenté par Daniel Barbier.

M. Barbier :

Il s'agit d'un protocole transactionnel, qui vous est soumis pour validation. Une vieille histoire un peu compliquée, qui concerne des travaux réalisés sur le site de Magny-Cours, avec une société qui s'appelle la société Péretti et qui concerne du second œuvre, notamment des travaux de menuiserie, de plâtrerie, de peinture. C'était un montant relativement important, de 1 953 000 €. Lorsque le temps de la réception des travaux est arrivé, des réserves ont été formulées sur les travaux effectués. Cela portait sur plusieurs points :

Le premier litige portait sur la conformité des travaux de menuiserie-bois, et plus particulièrement les portes coupe-feu des coursives, où *a priori* nous n'étions pas aux normes réglementaires. Il nous faut aujourd'hui régulariser cette situation, et modifier en mettant de nouvelles portes coupe-feu. C'est une opération qui se chiffre quand même à 60 000 €.

Il s'est également posé un gros problème de résine au niveau des sols, au premier étage. Nous avons obligatoirement procédé à une réfection de l'intégralité du revêtement du sol.

Tout ceci ne s'est pas forcément passé dans des conditions les plus harmonieuses possible, puisqu'il y a un référé déposé au tribunal administratif de Dijon afin que soit désigné un expert.

Cette demande, émanant de la société, a été rejetée le 27 avril 2016. Un appel a été formulé. Une ordonnance du juge d'appel a été rendue le 3 novembre 2016, qui confirme ce rejet.

La situation est donc un peu ubuesque, comportant un risque certain de blocage, ne permettant pas de terminer le chantier en cours, ce qui veut donc dire pénalisation de l'exploitation d'une partie des bâtiments et des stands du circuit. De longues négociations ont eu lieu avant d'aboutir. C'est d'ailleurs ce qui explique que vous ne disposiez

pas de ce protocole transactionnel, car au moment de l'envoi des documents, tout n'était pas encore finalisé.

Aujourd'hui, les propositions qui vous sont faites sont formulées au travers de concessions réciproques :

Le Département de la Nièvre s'engage à renoncer à toutes les autres réserves et notamment celles portant sur la mise en conformité de l'aspect revêtement de sol résine du 2ème étage et la réfection de l'intégralité du revêtement de sol résine du 1er étage. Toutefois, les sols en résine resteront garantis deux ans aux frais de la société Péretti en cas de décollement, à compter de la date de signature du présent protocole, aux frais de la société Péretti.

Nous renonçons également à l'application des pénalités pour retard prévues au marché de travaux à hauteur de 180 000 € HT (5 000 € par jour abandonné).

La société Péretti s'engage à verser au Département la somme de 60 000 € HT correspondant au coût du remplacement des portes coupes feu et des menuiseries défectueuses.

Par ailleurs, elle renonce à réclamer au Département la somme de 231 643 € HT au titre d'indemnités formulées dans le mémoire formulé adressé au juge le 17 novembre 2016.

C'est peut-être la voie la plus acceptable pour les deux parties : mettre fin à ce litige et accepter les termes de ce protocole.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

CONSTITUTION ET ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VIANDE BOVINE – ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de Mme Guérin :

M. le Président :

Le rapport suivant porte sur un groupement de commandes. La parole est à Mme Guérin.

Mme Guérin :

Nous avons une nouvelle étape, dans le projet de restauration collective, qui va au-delà aussi. Nous passons à une phase très opérationnelle.

Juste un tout petit retour sur l'histoire de cet approvisionnement. Depuis 2012, avec quelques collègues, nous menons une expérience pour introduire toutes les semaines un produit local ou un repas complet une fois par mois. Le Département aidait à hauteur de 1 € par repas. Cela a fait ses preuves, mais c'est resté encore très confidentiel. D'où le lancement de cette idée d'aller plus loin dans ce grand chantier. Le cabinet Blézin a réalisé une étude sur le potentiel existant sur ce département pour développer une filière d'alimentation locale. Nous avons eu le soutien de la Mission AIDER pour aller sur l'idée de créer une plateforme d'approvisionnement associant les acheteurs publics et les producteurs locaux. L'approche juridique a été réalisée par la DDT autour d'un cahier des charges avec la profession agricole entre les groupes et les petits producteurs locaux pour que tout le monde trouve vraiment sa place et écrive ensemble ce cahier des charges. Une manière de bâtir les projets.

La construction de cette démarche de développement durable globale se décline dans les collèges de manière la plus opérationnelle possible, avec entre autres le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, que nous avons mis en place depuis la dernière rentrée, et qui fait ses preuves.

Cet historique montre que c'est un projet de grande envergure. Il se décline autour de la volonté d'accompagner la profession agricole.

Pourquoi un groupement de commandes ? Nous avons pensé faciliter les acheteurs publics qui aujourd'hui peuvent tomber dans la facilité, qui peuvent penser qu'un groupement, c'est plus serein, plus confortable, sauf que si l'on continue comme cela, on n'arrivera jamais. L'idée était de passer par ces achats groupés qui permettent justement de mieux structurer la demande, de garantir et de prévoir les demandes en produits alimentaires, d'harmoniser le niveau d'exigence des établissements, de donner une visibilité sur les volumes à livrer, et de garantir aux fournisseurs que les volumes soient commandés. Une vraie fidélisation de l'achat. Cela permet aussi d'optimiser les coûts, car c'est une opportunité pour réaliser des économies d'échelle pour les acheteurs publics ; moins de risques de dérives de prix ; un réel avantage financier.

C'est aussi le moyen de ne pas exclure les petits producteurs locaux. Nous y tenons tous. Nous avons beaucoup travaillé avec eux. Ils ont envie de participer à cette offre. Pas tous. Certains sont déjà complets.

Et d'autres aujourd'hui ont envie de répondre. Donc, possibilité pour les producteurs de s'organiser pour une réponse collective.

Amélioration de la fiabilité de l'offre locale.

Progrès logistique.

Bien sûr il est hors de question d'arrêter ce qui marche. Des contrats existent, des formules marchent. Nous ne remettons pas en cause cela.

C'est aussi le moyen de mettre en commun l'expertise et les connaissances, avec cet appui technique, pour décomplexifier cette réglementation des marchés publics.

Cela se concrétise par la signature d'une convention, constitutive du groupement de commandes, qui va fixer dans son règlement sa composition et les modalités de son fonctionnement.

Comment cela fonctionne-t-il ? Par une participation active des établissements dans la préparation du marché et le choix des fournisseurs au travers d'un comité technique de gestion, qui assurera la technique. C'est aujourd'hui de ce côté-là que l'on peut être facilitateur et animateur ; une prise en charge totale de la procédure de marché public par le Département, qui sera le coordinateur du groupement.

La durée expérimentale proposée est de deux ans. La procédure est celle de l'accord-cadre à bons de commande.

Voilà un peu le côté technique juridique. L'idée, c'est de commencer par cette plateforme pour l'achat de viande bovine dès la fin d'année 2017, pour l'année scolaire 2017-2018. Ensuite, il s'agira de l'adapter à d'autres marchés, et d'évoluer sur ce que nous pouvons faire pour que cette alimentation collective se fasse de plus en plus avec l'offre locale.

M. le Président :

Très bien. Merci pour cette présentation complète. Nous allons franchir, grâce à la constitution de ce groupement de commandes, une étape supplémentaire pour structurer la demande, comme l'a dit Mme Guérin, et c'est à mon avis une étape fondamentale pour que l'on arrive à rentrer dans des volumes qui soient à peine à la hauteur des enjeux qui sont importants. C'est une étape qu'il me paraît important de franchir.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Michel Mulot va nous présenter un rapport sur les ressources humaines.

M. Mulot : Le présent rapport concerne une modification du tableau des effectifs, d'une part, et d'autre part une modification du guide de la gestion du temps. Pour finir, il aborde des informations relatives à la mise à disposition de deux agents.

Sur ces mises à disposition de personnel, cela concerne en premier point l'Agence Régionale de Franche-Comté. Pour votre information, un agent du Conseil départemental est mis à disposition de l'Agence Régionale de Franche-Comté depuis le 1^{er} juin 2017 pour occuper les fonctions de chargé de mission au développement économique de proximité pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2017 dans les conditions fixées par la convention que vous trouverez en annexe 1 du présent rapport. La personne concernée est Mme Anne-Lise Roumier.

La deuxième mise à disposition de personnel concerne le centre hospitalier Henri Dunant. Toujours pour votre information, un agent du Conseil départemental est mis à la disposition du centre hospitalier Henri Dunant à La Charité-sur-Loire depuis le 1^{er} juin 2017 pour occuper les fonctions d'adjointe à la direction du Groupement Nord composé des centres hospitaliers de Cosne-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Lormes et Château-Chinon et de responsable déléguée du Centre Hospitalier Henri Dunant de La Charité-sur-Loire. Les conditions de cette mise à disposition d'une durée de 6 mois sont précisées dans la convention jointe au présent rapport en annexe 2. La personne concernée est Mme Sandrine Renaudin.

En ce qui concerne la modification du tableau des effectifs, les recrutements récemment intervenus dans la collectivité conduisent aux suppressions et créations de postes présentées en annexe 3 au présent rapport.

Concernant le guide de la gestion du temps, les congés dits de fractionnement correspondent à un ou deux jours de congés

supplémentaires attribué(s) au fonctionnaire dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre est de cinq à huit jours. Le guide de la gestion du temps, document interne à la collectivité validé par notre assemblée en octobre 2016, prévoyait l'octroi éventuel de ces congés en année n+1. Or une réponse publiée au Journal officiel le 22 juin 2004 précise que « *cette bonification est d'une nature identique à celle des congés annuels et répond donc aux mêmes conditions d'utilisation* ». Il est donc proposé de modifier la rédaction du Guide de la gestion du temps afin que les jours de fractionnement soient attribués sur l'année civile concernée. Vous trouverez en annexe n°3 la rédaction reprenant ces termes.

Il vous est proposé :

- de bien vouloir délibérer sur ces propositions,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution des différents éléments du présent rapport.

M. le Président : Merci pour cette présentation synthétique.

M. le Président : La parole est à Mme Delaporte.

Mme Delaporte : Je salue l'effort du Département pour épauler la direction du Centre hospitalier Henri Dunant à La Charité-sur-Loire. Évidemment, le directeur n'a comme nous tous que vingt-quatre heures dans ses journées, et pourtant il doit s'occuper de La Charité, Cosne, Lormes et Château-Chinon. La présence de Sandrine Renaudin, dont on connaît l'efficacité et les compétences, ne sera pas de trop dans cette tâche.

M. le Président : Très bien. Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE DE LA QUALITÉ DE VIE – FONCTION 8 – POLITIQUE TRANSPORT

AVENANTS MODIFICATIFS DE DEUX MARCHES DE TRANSPORT ADAPTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président : Nous allons maintenant examiner trois rapports qui vous ont été déposés sur table.

Le rapport suivant concerne la signature de deux avenants modificatifs de deux marchés de transport adapté.

M. Bourgeois : Mes chers collègues, comme pratiquement tous les ans, un avenant modificatif de deux marchés de transport adapté pour les personnes handicapées est pris.

Le présent rapport détermine la répercussion financière de la modification des circuits TA42 et TA44 réalisés par la Société JL International. Le surcoût financier de ces extensions de circuits, qui ont provoqué des kilomètres supplémentaires, est estimé à 14 000 € HT pour le TA 42 et 4 000 € HT pour le TA 44, pour les années 2016-2017 et 2017-2018. Il est impossible de quantifier les montants correspondants, lorsque nous établissons le budget.

Il vous est proposé :

- d'approuver les avenants aux marchés 2016-119 et 2016-120, annexés au rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Très bien. Merci. Une adaptation au regard des besoins de service. Pas de problèmes particuliers, je présume.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**AXE 1 – CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIÈVRE, CRÉATEUR
D'EMPLOI – FONCTION 9 : POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONVENTION PARTENARIALE - GUICHET DÉPARTEMENTAL
CLAUSES INSERTION**

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président : Le rapport suivant porte sur les clauses d'insertion dans les marchés. Alain Lassus nous présente le rapport.

M. Bourgeois : Effectivement, ce rapport présente la convention pluriannuelle 2017-2019 que le Département souhaite conclure avec la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation, afin d'accompagner le développement d'un guichet départemental unique permettant la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.

Le Vice-Président chargé de l'insertion que je suis est très content de la mise en place de ces clauses. Jusqu'à maintenant il faut savoir que le Département clausait un certain nombre de marchés. Nièvre Habitat clausait des marchés. Ils mettaient des clauses sociales dans leurs marchés. C'était à peu près tout. C'est pour cela qu'a germé l'idée d'avoir un guichet unique qui doit permettre à d'autres collectivités d'emboîter le pas de ces deux premières collectivités, et de clauser leurs marchés.

On parle souvent de mettre au travail les personnes qui sont en insertion. Voilà une bonne occasion de le faire. Encore faut-il que les collectivités se mobilisent et que les entreprises ne soient pas trop inquiètes. La Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation a d'ores et déjà embauché une jeune femme, particulièrement compétente, puisqu'elle faisait ce métier dans l'Yonne, qui est facilitatrice de clauses. Déjà elle se met au travail, c'est-à-dire que d'un côté elle fait le tour des collectivités territoriales pour les inciter à clauser les marchés, et, de l'autre côté, elle fait aussi le tour des entreprises pour leur expliquer comment on fait, et pour leur dire que cela ne doit pas surcharger leur travail.

Maryse Augendre a eu des problèmes pour clauser un marché. J'espère que tout cela va s'arranger. Mais l'idée effectivement, c'est que l'on puisse clauser les marchés sans surcoût, même si effectivement il va falloir trouver une solution, puisque ces gens qui vont bénéficier de clauses sociales ont besoin d'un accompagnement à la fois professionnel et social dont il va falloir tenir compte.

Je vous appelle, vous tous élus, quand vous retournez dans vos mairies ou dans vos collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, à essayer de faire en sorte que, dans les années qui viennent, nous puissions doubler et multiplier le nombre d'heures de clauses sociales. Cela me paraît extrêmement important dans notre département.

M. le Président : Très bien. Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité. (M. Lassus, Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation, ne prend pas part au vote).

AXE 3 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITÉ –
FONCTION 7 : AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT –
BA CIRCUIT DE MAGNY-COURS

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président : Je passe la parole à Blandine Delaporte pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le circuit de Nevers Magny-Cours.

Mme Delaporte : Le rapport présente la convention tripartite entre le Département, la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours et la SEM Nièvre Energie visant à ce que la SAEMS du Circuit autorise la SEM Nièvre Energie à réaliser, et à gérer, un parc d'ombrières photovoltaïques sur les parkings du circuit. Le SIEEEN, à la demande du Département, a réalisé une étude d'avant-projet sommaire sur le périmètre du circuit.

Un des axes prioritaires est d'assurer la production d'énergie, qui sera achetée par EDF. Le projet doit être retenu dans le cadre d'un appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie. Normalement la candidature à l'appel d'offres devrait se faire autour de décembre 2018, ce qui nous semble être un délai réaliste.

M. le Président :

Très bien. Merci pour cette présentation sur un sujet que nous avons déjà évoqué lorsque nous avons présenté le TEPCV. Y a-t-il des remarques ?

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président :

Si vous êtes d'accord, nous pourrions réaliser sur l'une et l'autre des motions déposées une motion collective, car je pense que nous allons nous retrouver sur les ZRR, qui ont des conséquences très gênantes pour les 22 communes qui sortent. Pour les aides à la reconversion, je suis déjà d'ailleurs intervenu auprès de la Région. Nous avons adressé des courriers auprès de la Région, auprès de la Préfète, dans le même sens. Il est très bien que nous ayons une délibération qui permette de renforcer cette démarche.

Tout le monde est-il d'accord ?

Nous pouvons considérer que ces motions sont adoptées ?

Merci.

Retard des aides aux agriculteurs en reconversion bio

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

« L'agriculture biologique constitue un pôle de plus en plus prégnant au sein du secteur agricole. Toutefois les aides conçues afin de favoriser l'essor d'une agriculture raisonnée et responsable en sont devenues aujourd'hui un frein.

À ce jour, les primes PAC 2015 et 2016 ne sont toujours pas soldées. Ce retard inadmissible vient grever dangereusement des trésoreries mises à mal par une récolte 2016 calamiteuse. Cette situation de surcroît gèle le versement des aides complémentaires accordées aux agriculteurs engagés dans des mesures agroenvironnementales de type BAC (Bassin d'Alimentation de Captage).

Aussi les conseillers départementaux demandent à Monsieur le Préfet d'intervenir auprès des services concernés et de la Région Bourgogne Franche-Comté afin que le versement des primes dues intervienne immédiatement ».

Réforme du classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

« Si la loi de 2015 imposait la réforme des ZRR au plus tard le 1er juillet 2017, les dispositions n'ont pas pu être mises en application plus tôt en raison des évolutions des intercommunalités intervenues dans le cadre de la loi NOTRe.

Pour être classé en ZRR au 1^{er} juillet 2017, deux critères, l'EPCI doit avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à 63 hab/km² et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111€, critères ne prennent pas en compte les spécificités des territoires.

Ainsi, si l'EPCI répond aux critères, c'est l'ensemble des communes de l'intercommunalité qui est classé en ZRR. À l'inverse, une commune qui répondait aux critères et qui était classée en ZRR sous l'ancien régime, ne peut plus être classée en ZRR si l'EPCI dont elle est membre ne répond pas aux nouveaux critères de classement.

Enfin, le classement sera à présent calé sur la durée du mandat municipal. Ainsi, le classement valable au 1er juillet 2017 courra jusqu'en 2020. Ensuite, il sera remis à jour tous les six ans.

La nouvelle liste publiée des zones de revitalisation rurale appliquée à partir du 1er juillet 2017 dévoile les 257 communes classées en ZRR sur 309 que compte le département de la Nièvre :

*- 10 communes entrent dans le dispositif
- et 32 communes en sortent,*

Soit une diminution de 9 %, avec 22 communes de moins.

Dans la Nièvre, la nouvelle communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges est le territoire le plus touché. 28 communes étaient classées en 2014 et ne le seront plus en 2017, comme La Charité-sur-Loire, Prémery. La sortie du classement est très pénalisante pour les communes qui sont juste ou largement en dessous du seuil.

Dornes et Saint-Parize-en-Viry seront également exclues du dispositif ZRR, car elles ont choisi d'intégrer la communauté d'agglomération de Moulins (Allier) où le revenu médian dépasse le seuil. Mars-sur-Allier et Saint-Parize-le-Châtel dont le revenu médian sur la Communauté de communes Loire et Allier est de 21.566 € sortent aussi.

Elles perdent de ce fait des avantages fiscaux se traduisant par des aides en termes de création d'activité d'artisanat, de création ou de reprise d'activité commerciale, de soutien au tourisme, etc.

À l'inverse, les communes qui entrent dans le dispositif (Béard, Champvert, Devay, Druy-Parigny, Imphy, La Machine, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Thianges, Verneuil) pourront faire valoir aux entrepreneurs, professionnels de santé l'intérêt à créer de l'activité chez elles. Mais ce qui pourrait le plus peser dans la balance

pour aider les futures entreprises dans leur décision reste les avantages fiscaux pour les implantations. Des avantages autorisés par ce nouveau classement. En plus, cela permettra d'obtenir des dotations de solidarité rurale de l'État majorée. Les enjeux du classement ne sont pas neutres dans le développement local de ces zones.

Les conseillers départementaux appréhendent les conséquences importantes pour les entreprises et surtout pour les professionnels de santé de la sortie du dispositif de certains territoires, au moment où s'affirment des métropoles fortes, les élus estiment qu'il est essentiel de favoriser le développement économique des communes rurales.

Les conseillers départementaux estiment que le nouveau mode de calcul est parfois inéquitable et attirent l'attention du ministre de l'Aménagement du territoire quant aux effets néfastes pour l'attractivité du département de la Nièvre. Ils demandent que soient réétudiées les conditions d'éligibilité des territoires au dispositif de ZRR ».

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le Président :

Nous allons tout à l'heure recevoir les basketteurs de La Charité sur Loire. Je vous propose de rester nombreux.

(La séance est levée à 17 h 38)

—